



RAPPORT ANNUEL DE GESTION 22

ATTIJARI LEASING



التجاري ليزنغ
Attijari Leasing



RAPPORT ANNUEL **DE GESTION** 22 ATTIJARI LEASING



التجاريپ ليزنڨ
Attijari Leasing

SOMMAIRE

P.04

CONJONCTURE ÉCONOMIQUE & FINANCIÈRE

Environnement International
Conjoncture Nationale

P.08

PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

Renseignements à caractère général
concernant Attijari Leasing

P.10

ACTIONNARIAT

P.12

ORGANES D'ADMINISTRATION & DE DIRECTION

P.18

FAITS MARQUANTS & PRINCIPALES RÉALISATIONS

P.22

ACTIVITÉS & RÉSULTATS

Chiffres Clés
Evolution des approbations et des mises en force
Répartition sectorielle des approbations et des mises en force
Part de marché des sociétés de leasing au 31 /12 / 2022
Evolution de l'activité du secteur de Leasing durant la période 2019/2022
Qualité des risques
Activité du factoring
Faits marquants au cours du quatrième trimestre 2022
Perspectives d'avenir
Compte de résultat

P.32

EVOLUTION DE L'ACTION

P.34

AFFECTATION DES RÉSULTATS

P.36

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Gestion des ressources humaines
Formation
Organisation de la société

P.40

CONTRÔLE INTERNE & GESTION GLOBALE DES RISQUES

Système de Contrôle Interne

P.46

LES PARTIES LIÉES

Informations sur les parties liées

P.48

RAPPORT FINANCIER

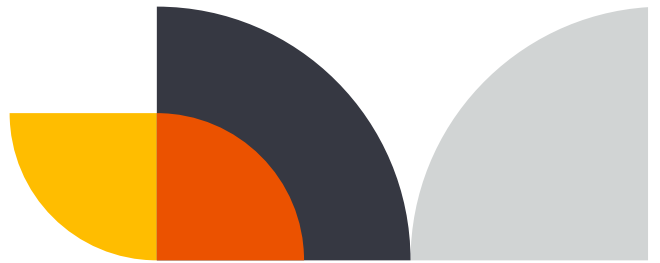
Référentiel et Principes comptables appliqués
Bilan
Etat de résultat
Etat des engagements hors bilan
Etat de flux de trésorerie
Rapport général des commissaires aux comptes
Rapport spécial des commissaires aux comptes

P.76

PROJET DES RÉSOLUTIONS

CONJONCTURE ÉCONOMIQUE & FINANCIÈRE





ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

Dans son dernier rapport sur les perspectives économiques mondiales, publié en janvier 2023, la Banque Mondiale (BM) a révisé à la baisse ses perspectives de croissance économique mondiale à 1,7% en 2023, soit 1,3 point de pourcentage de moins que pour ses prévisions du mois de juin 2022, contre 2,9% estimée pour l'ensemble de l'année 2022.

Cette baisse qui a concerné 95% des pays avancés et 70% des pays émergents et en développement s'explique, principalement, par la hausse plus forte que prévu de l'inflation, entraînant ainsi une augmentation plus accentuée des taux directeurs des banques centrales pour la contenir et ce, outre les effets de la guerre en Ukraine sur l'activité économique mondiale ainsi que la baisse des investissements.

Encore faut-il signaler que l'économie mondiale a sensiblement ralenti en 2022 (2,9% contre 5,9% en 2021), suite au déclenchement de la guerre en Ukraine et les perturbations qui en ont suivies, ainsi que du resserrement généralisé des politiques monétaires ayant sensiblement affecté la demande mondiale.

Par ailleurs, la BM prévoit un net ralentissement du taux de croissance dans les économies avancées à 0,5% en 2023 contre des prévisions antérieures de 2,2% et 2,5% réalisé en 2022, avec notamment une croissance faible aux États-Unis (0,5% prévu en 2023 contre 1,9% un an plus tôt) et nulle dans la Zone Euro (revenant de 3,3% en 2022 à 0% en 2023).

Quant au Japon, l'activité économique devrait connaître une légère décélération pour atteindre 1% pendant l'année courante contre 1,2% en 2022.

Concernant les économies émergentes et en développement, la croissance économique se stabilisera, en 2023, au même niveau qu'une année auparavant, soit 3,4% contre des prévisions précédentes de 4,2%.

Cette actualisation est imputable à une demande extérieure nettement plus faible que prévue, conjuguée à une forte inflation, des dépréciations monétaires et un resserrement des conditions de financement mondiales et ce, outre les déséquilibres macroéconomiques intérieurs.

CONJONCTURE NATIONALE

Activité économique

Ralentissement attendu de la croissance économique pour les années 2022 et 2023

Le PIB a enregistré, en glissement annuel et en termes réels, une progression de 2,9% au cours du troisième trimestre de 2022, contre 1,7% au cours de la même période une année auparavant, reflétant des évolutions mitigées pour les différents secteurs de l'économie.

En effet, cette évolution s'explique, en partie, par l'amélioration de l'activité des industries manufacturières destinées à l'exportation, notamment, la branche du textile, de l'habillement et du cuir (+13,2%) et les industries mécaniques et électriques (+9,3%) et ce, en dépit de l'impact de la crise russo-ukrainienne sur l'activité de la Zone Euro, outre les problèmes persistants au niveau des chaînes d'approvisionnement à l'échelle mondiale. Également, la valeur ajoutée des services marchands a connu un accroissement suite à la progression réalisée dans les branches du transport (+17,7%) et de l'hôtellerie, de cafés et de restauration (+16,7%).

Pour sa part, le secteur de l'agriculture et de la pêche a enregistré, au cours du troisième trimestre 2022, une légère reprise qui s'est traduite par une hausse de sa valeur ajoutée de 1,1% contre une contraction de 0,7% un an plus tôt, en relation, principalement, avec l'accroissement de la production de l'huile d'olive (240 mille tonnes contre 140 mille durant la campagne 2021-2022) et des céréales (17,9 millions de quintaux contre 16,4 millions).

En revanche, la production des industries extractives a été marquée par une forte contraction qui a touché, essentiellement, les secteurs des mines (-19,9%) et de l'extraction du pétrole et du gaz naturel (-13,6), alors que la valeur ajoutée du secteur de la construction a baissé de 3,3%.

Pour l'ensemble de l'année 2022, les estimations tablent sur un ralentissement de la croissance économique, soit +2,2% contre +4,3% une année auparavant, sous l'effet des retombées persistantes de la crise sanitaire et des répercussions de la crise russo-ukrainienne sur l'activité des différentes branches de l'économie conjuguées à la baisse de la production du secteur des industries extractives.

Concernant l'année 2023, il est prévu une poursuite du ralentissement de l'activité économique avec une faible croissance de 1,8%, en relation avec les défis et les risques implicites à l'échelle nationale et internationale, outre la persistance des déséquilibres macroéconomiques. En effet, les tensions géopolitiques auront un impact sur la demande étrangère, notamment celle émanant de la Zone Euro, principal partenaire de la Tunisie, alors que le niveau élevé de l'inflation pèsera sur la consommation des ménages et ce, outre les conditions climatiques défavorables qui affecteront la saison agricole.

Par ailleurs, le taux de chômage, au cours du troisième trimestre de 2022, s'est stabilisé au même niveau de celui du trimestre précédent, soit 15,3%, contre 16,1% enregistré au premier trimestre de l'année et 16,2% au dernier trimestre de 2021. Pour sa part, le nombre de chômeurs a connu un fléchissement, revenant de 626,1 mille au deuxième trimestre de 2022 à 613,6 mille au troisième trimestre.

En résumé

- Baisse prévue de la production des principales filières agricoles, au cours de la campagne 2022-2023, sous l'effet des conditions climatiques défavorables.
- Amélioration de l'activité pour certaines industries manufacturières destinées à l'exportation, durant l'année 2022, en dépit de l'impact de la crise russo-ukrainienne sur la demande extérieure, contre une contreperformance pour les industries non manufacturières.
- Consolidation des indicateurs de l'activité des services, notamment le tourisme et le transport aérien, en 2022.
- Accélération de l'inflation au cours de l'année 2022.
- Poursuite de la hausse des besoins des banques en liquidité au cours du dernier trimestre de 2022.
- Baisse de l'indice boursier conjuguée à une intensification des émissions des titres de l'Etat.
- Creusement du déficit courant et consolidation des entrées nettes de capitaux extérieurs en 2022.
- Dépréciation du dinar face au dollar et à l'euro, en 2022, et hausse des transactions devises contre dinar au comptant.
- Le PIB de la Tunisie a augmenté de 2,4% au cours de l'année 2022, contre les 4,3 % de 2021. [Source INS : au 15/2/2023]

Source : la banque centrale de Tunisie
Publication N ° 138 janvier 2023

PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ



RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT ATTIJARI LEASING

Cadre Général

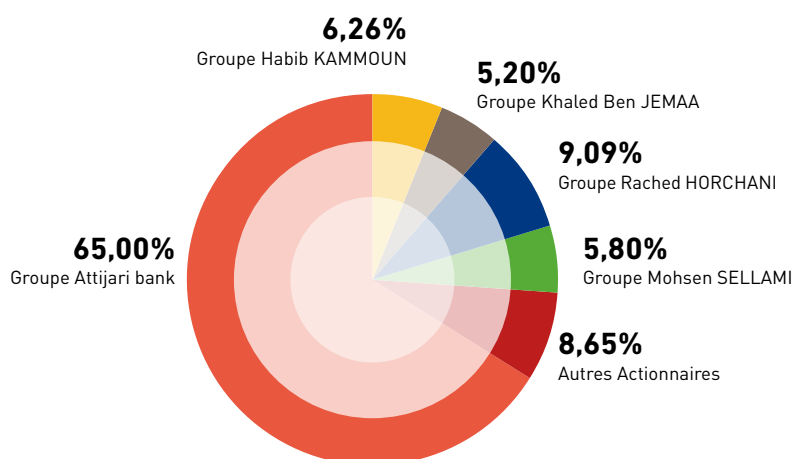
Dénomination sociale	Attijari Leasing
Nationalité	Tunisienne
Siège social	Rue du Lac d'Annecy, 1053 Les Berges du Lac
Téléphone	00 216 70 136 436 – 39 140 836
Fax	00 216 70 242 606 – 70 022 289
Adresse électronique	contact@attijarileasing.com.tn
Site Web	www.attijarileasing.com.tn
Forme juridique	Société Anonyme
Date de constitution	13/12/1994
Durée de vie	99 ans
Objet social	La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens immobiliers et mobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche ou de service. Elle peut effectuer aussi des opérations d'affacturage (factoring). Elle peut également effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales et mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus. La prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés ou opérations quelconques par voie de fusion, apports, souscriptions, achats de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière.
Exercice social	Une année, allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre.
Capital social	27 500 000 dinars divisés en 2 750 000, actions de nominal 10 dinars entièrement libérées.
Tribunal compétant en cas de litige	Tunis
Régime fiscal applicable	Droit commun régissant la fiscalité des sociétés de leasing et particulièrement les lois 94-89 et 94-90 du 26 juillet 1994 portant dispositions fiscales relatives au leasing. La loi n° 2000-98 du 25 décembre 2000, portant loi de finances pour l'année 2001, notifiant la déduction des amortissements financiers en remplacement des amortissements ordinaires par les sociétés du leasing. La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008 notifiant la suppression de la déduction des amortissements financiers pour les entreprises exerçant l'activité de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.
Identifiant unique	496311P

ACTIONNARIAT



RÉPARTITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2022

Structure du capital et droit de vote



Attijari bank Tunisie, filiale du groupe international Attijariwafa bank, constitue l'actionnaire majoritaire d'Attijari Leasing et détient la majorité des droits de vote et assure le contrôle de l'institution et développe des synergies multiples notamment en termes commerciales, financiers et sociales.

Conformément à l'article 31 des statuts, les titulaires de 10 actions au moins peuvent assister aux réunions des assemblées générales ou se faire représenter. Les titulaires de moins de 10 actions peuvent se regrouper et se faire représenter par l'un d'eux munis des pouvoirs nécessaires.

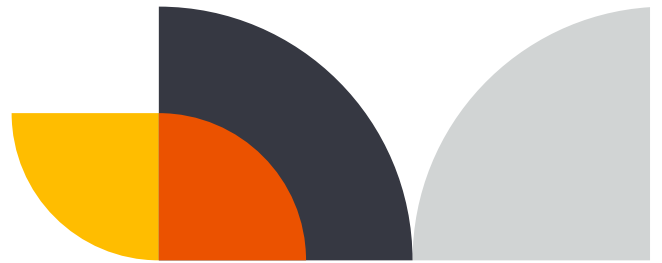
De même, l'article 35 des statuts, stipule que chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Au 31 décembre 2022, le capital social d'Attijari Leasing est réparti comme suit :

Actionnariat	Nombre d'actions	Pourcentage
Groupe Attijari bank	1 787 565	65,00%
Groupe Khaled BEN JEMAA	142 892	5,20%
Groupe Rached HORCHANI	249 997	9,09%
Groupe Habib KAMMOUN	172 076	6,26%
Groupe Mohsen Sellami	159 492	5,80%
Autres Actionnaires	237 978	8,65%
Totaux	2 750 000	100%

ORGANES D'ADMINISTRATION & DE DIRECTION





ORGANES D'ADMINISTRATION

M. Khaled Ben JEMAA	Président du Conseil
M. Said SEBTI	Administrateur, Représentant Attijari bank
M. Kamel HABBACHI	Administrateur
M. Mohsen BOUZID	Administrateur
M. Moez TERZI	Directeur Général
M. Lassaad M'ZAH	Administrateur Indépendant
M. Moez EL GHALI	Administrateur Indépendant
M. Mongi TRIMECH	Administrateur, représentant les actionnaires minoritaires d'Attijari Leasing

La structure de l'organe d'administration

Nom et prénom	Fonction	Actionnaire représenté	Mandat	Adresse	Activités
M. Khaled Ben JEMAA	Administrateur et Président de l'Organe d'Administration	Groupe Khaled Ben JEMAA	2022-2024	Tunis	- Président Directeur Général de la Société d'Automobile et de Matériel ; - Président Directeur Général de la société de TLD ; - Président Directeur Général de la société de SOHOB ; - Président Directeur Général de la société de PLASTIC UNION.
M. Saïd SEBTI	Administrateur	Attijari bank	2022-2024	Tunis	Directeur Général Attijari bank
M. Kamel HABBACHI	Administrateur	Lui-même	2022-2024	Tunis	Directeur Général Adjoint Attijari bank, chargé de la Banque de Détail.
M. Mohsen BOUZID	Administrateur	Lui-même	2022-2024	Tunis	Responsable du Pôle Recouvrement, Contentieux et Juridique d'Attijari bank.
M. Lassaad M'ZAH	Administrateur Indépendant	Indépendant	2022-2024	Tunis	Directeur Général financier chez SFBT et PDG de « SOSTEM » Sté des stations thermiques et des eaux minérales.
M. Moez EL GHALI	Administrateur Indépendant	Indépendant	2022-2024	Tunis	Président Directeur Général de MS solutions SA.
M. Mongi TRIMECH	Administrateur, représentant les actionnaires minoritaires d'Attijari Leasing	Actionnaire minoritaire	2022-2024	Tunis	Président du conseil d'administration de STEP « Société Tunisienne d'Élevage de Poisson » ainsi que président du conseil d'administration de SMTI « Société Méditerranéenne de Transport International ».

Nombre de tenue de réunions de l'organe d'administration : 4

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale et peuvent être pris parmi ou en dehors des actionnaires.

Conformément à l'article 23 des statuts de la société, le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social et à son Administration.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, au Conseil d'Administration et au Président, le Directeur Général assume, sous sa responsabilité, la direction de la société moyennant une délégation de pouvoirs accordé par le conseil.

La structure du Comité d'Audit Interne

Nom et prénom	Fonction	Actionnaire représenté	Mandat	Adresse	Activités
M. Lassaad M'ZAH	Administrateur et Président	Indépendant	2022-2024	Tunis	Directeur Général financier chez SFBT et PDG de « SOSTEM » Sté des stations thermales et des eaux minérales.
M. Mongi TRIMECH	Administrateur Indépendant	Actionnaire minoritaire	2022-2024	Tunis	Président du conseil d'administration de STEP « Société Tunisienne d'Élevage de Poisson » ainsi que président du conseil d'administration de SMTI « Société Méditerranéenne de Transport ».
M. Mohsen BOUZID	Administrateur membre	Lui-même	2022-2024	Tunis	Responsable du Pôle Recouvrement, Contentieux et Juridique d'Attijari bank.
M. Karim ZAHIDI	Membre	Lui-même	2022-2024	Tunis	Audit Général Attijari bank
M. Mourad TRABELSI	Membre	Lui-même	2022-2024	Tunis	Pôle Finance Attijari bank
M. Ilyes MAATKI	Membre	Groupe Khaled Ben JEMAA	2022-2024	Tunis	Financier du groupe Khaled Ben JEMAA

Nombre de tenue de réunions du comité d'Audit interne : 4

La structure du Comité des Risques

Nom et prénom	Fonction	Actionnaire représenté	Mandat	Adresse	Activités
M. Moez EL GHALI	Administrateur et Président	Indépendant	2022-2024	Tunis	Président Directeur Général de MS solutions SA.
M. Khaled Ben JEMAA	Administrateur membre	Groupe Khaled Ben JEMAA	2022-2024	Tunis	- Président Directeur Général de la Société d'Automobile et de Matériel ; - Président Directeur Général de la société de TLD ; - Président Directeur Général de la société de SOHOB ; - Président Directeur Général de la société de PLASTIC UNION.
M. Kamel HABBACHI	Administrateur membre	Lui-même	2022-2024	Tunis	Directeur Général Adjoint Attijari bank, chargé de la Banque de Détail.
M. khaled HATTAB	Membre	Attijari bank	2022-2024	Tunis	Responsable Gestion globale des Risques d'Attijari bank.

Nombre de tenue de réunions du comité des risques : 4

La structure du Comité de nomination et de rémunération

Nom et prénom	Fonction	Actionnaire représenté	Mandat	Adresse	Activités
M. Said SEBTI	Administrateur et Président	Attijari bank	2023-2024	Tunis	Directeur Général Attijari bank
M. Kamel HABBACHI	Administrateur	Lui-même	2023-2024	Tunis	Directeur Général Adjoint Attijari bank, chargé de la Banque de Détail.
M. Mohsen BOUZID	Administrateur	Lui-même	2023-2024	Tunis	Responsable du Pôle Recouvrement, Contentieux et Juridique d'Attijari bank.

Nombre de tenue de réunions du comité de nomination et de rémunération : 1 (tenue le 10. 02. 2023)



COMITES EMANANT DE L'ORGANE DE LA DIRECTION GENERALE

Il est créé au sein de la société les comités suivants :

Comité de direction

Il est composé du Directeur général, du Directeur chargé des Activités de Supports, du Directeur Commercial, du Directeur Juridique et Contentieux, du Directeur Mise en Force, du Directeur gestion globale des risques, du Directeur Support et Moyens Généraux, du Responsable recouvrement amiable, Responsable capital humain, Responsable contrôle général.

Le comité de direction, qui se réunit une fois par mois, est un organe d'échange et de concertation, assiste le directeur général dans le pilotage de la performance globale d'Attijari Leasing et la mise en œuvre de la stratégie décidée par le conseil d'administration.

Comité de financement Leasing

Il est composé du Directeur Général, du Directeur commercial et du Directeur Gestion Globale des Risques.

Le comité de financement a pour mission de statuer sur les demandes de financement relatifs aux relations dont l'engagement net est inférieur ou égal à 500 md (y compris la demande en cours) pour un financement leasing mobilier de matériels standards, spécifiques ou immobilier.

Comité de Suivi des Actifs classés

Il est composé du Directeur général, Directeur de la Gestion Globale des Risques « GGR » d'Attijari banque, Directeur du Pôle recouvrement Judiciaire et Contentieux d'Attijari bank, du Directeur chargé des Activités Supports, du Directeur Gestion Globale des Risques d'Attijari Leasing, Directeur Juridique et Contentieux, du Responsable recouvrement amiable, et du Responsable de la classification.

Le comité de suivi des actifs classés est une instance interne de décision qui a pour mission la discussion

des prévisions annuelles de recouvrement amiable et contentieux, examen et discussions de la répartition du portefeuille des créances classées entre les unités du recouvrement, suivi des réalisations et des prévisions de recouvrement, validation de l'ajustement de classes proposé par les unités du recouvrement, élaboration d'un point de situation mensuelle sur les actifs classés de la société.

Comité de trésorerie

Il est composé du Directeur Général, du Directeur chargé des Activités Supports, du Directeur Finance et Contrôle de Gestion, du Responsable de trésorerie.

Le comité de trésorerie a pour mission de statuer pour l'évaluation des réalisations en matière de trésorerie, les prévisions des périodes à venir (à 30 jours environ), les plans d'action en termes de remboursement, tirage, négociation des conditions d'emprunts, nouvelles demandes d'emprunt, de placement, de rachat. Proposition de mise en place, d'ajustement ou d'actualisation de procédure, de tarification (commission, frais...).

Comité des Risques Opérationnels

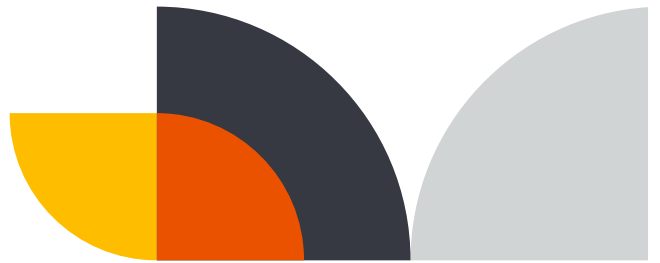
Il est composé du Directeur Générale, les Responsables de direction ou correspondant risque Opérationnel désigné membre, Le GRO (Responsable Gestion des Risque opérationnels).

Le comité se réunit une fois par trimestre.

Ce comité vise à court terme à améliorer et à structurer la gestion des risques opérationnels dans toutes les entités en assurant la cohérence du dispositif en termes de normes, de méthodes et d'outils au sein de la société et en inculquant aux métiers une véritable culture de gestion du risque opérationnel

FAITS MARQUANTS & PRINCIPALES RÉALISATIONS





Les principaux faits saillants ayant marqué l'année 2022 se résument ainsi :

Transition aux normes IFRS

Selon la disposition adoptée par l'Assemblée Générale du Conseil National de la Comptabilité en date du 6 septembre 2018, il est question d'appliquer les normes IFRS, à partir du 01 janvier 2021, aux comptes consolidés (uniquement) des banques, institution financières, société d'assurances/réassurances et aux les sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis.

Par ailleurs la circulaire BCT 2020-01 du 29 janvier définit les mesures devant être prises pour les banques et établissements financiers concernés par la publication de leurs états financiers selon les normes IFRS dont :

Article 2 : plan stratégique pour la conduite de projet.

Article 4 : création d'un comité de pilotage.

Article 5 : désignation d'une équipe de projet.

Que selon le communiqué du Conseil de Marché Financier paru en date du 10 mars 2022, l'Assemblée Générale Nationale de la Comptabilité réunit en date du 31 décembre 2021 a décidé de reporter l'entrée en vigueur de la présentation des

états financiers consolidés selon les normes internationales d'informations financières (IFRS) au 1^{er} Janvier 2023 avec la possibilité d'une application anticipée courant les années antérieures à 2023.

Bien qu'Attijari Leasing ne soit pas concernée par l'établissement et la publication de comptes consolidés selon les normes IFRS, elle s'est engagée dans ce chantier IFRS par la formation de ses cadres financiers et par sa participation au comité de pilotage d'établissement de comptes selon les normes IFRS pour les besoin du groupe Attijari bank.

En matière de Finances et Contrôle

- L'Agence de notation financière, Fitch Ratings a maintenu en 2022 la notation nationale d'Attijari Leasing en « A- » (tun) Haute qualité sur le long terme, et de « F3 » (tun) à « F2 (tun) » qualité moyenne inférieure sur le court terme.

En matière de conformité et contrôle permanent

- Mise en place des règles de bonne gouvernance conformément à la circulaire BCT 2021-05 ;
- Mise en production d'une solution REIS AML permettant le déclenchement d'alertes sur la base d'indicateurs préétablis ;
- Amélioration de l'environnement de contrôle interne (deuxième niveau) d'Attijari Leasing par la mise en place de l'outil E-@TLAS de contrôle permanent et ce, en collaboration avec l'équipe conformité et contrôle interne du groupe Attijari bank.

En matière de Qualité

- L'année 2022 était la première année dans le cycle d'audit de la certification de la conformité aux normes ISO 9001 du système de management de la qualité mis en place par Attijari Leasing et délivrée par l'organisme AFAQ ;
- A cette occasion, plusieurs process, procédures ont été mis à jour au cours de cette année 2022 pour tenir compte des objectifs de la société et des exigences réglementaires.

En matière de gestion des risques

- La mise en place d'une politique d'appétence aux risques conformément à la réglementation en vigueur et aux standards du groupe Attijari bank ;
- Le projet PCA d'Attijari Leasing intégrant le PSI est en phase finale au terme de l'année 2022.

ACTIONS EFFECTUÉES PAR ATTIJARI LEASING ET RENTRANT DANS LE CADRE DE LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE (R.S.E)

Nature de l'Action	Impact de l'Action
Attijari Leasing subventionne une action de santé lancée par l'association «One day one dream» : une caravane de santé à Tataouine 22 Médecins bénévoles de différentes spécialités ont été mobilisés pour assurer 1800 consultations et des opérations gratuites. (Novembre 2022).	L'impact de cette Action est d'apporter des soins gratuits à la population de Tataouine et aux habitants des villages avoisinants et de dépister et recenser certaines pathologies courantes afin d'orienter ces patients nécessaires auprès des structures sanitaires les plus adaptées.
Participation à la journée « Spécial femmes - Mars 2022 » à l'occasion de la célébration de la journée internationale de la femme.	Action ayant permis une meilleure reconnaissance du rôle de la femme dans l'entreprise et de sa valorisation.
Organisation d'un team building pour le personnel Attijari Leasing à l'extérieur de la société.	Rapprochement du personnel, partage des mêmes valeurs et amélioration du cadre de vie des collaborateurs
Dons et soutien à plusieurs associations de la société civile (sportives / pharmaceutiques / arts / établissements publics).	Promouvoir le bien-être et le développement des communautés. Renforcer les échanges avec la société civile.



ACTIVITÉS & RÉSULTATS



CHIFFRES CLÉS

En Millions de Dinars

Indicateurs de performance	2020	2021	2022
Mises en Force	180.8	204.6	237.8
Créances sur la clientèle	457.4	437.1	435.7
Résultats Nets	3.2	7.0	7.5

En Millions de Dinars

Ratios de rentabilité	2020	2021	2022
Résultat net / FP (ROE)	6.2%	12.7%	12.7%
Résultat net / Total Actif (ROA)	0.6%	1.4%	1.5%
PNL / Total Actif	3.8%	5.6%	5.9%
Résultat net / PNL	16.05%	25.56%	25.56%

En Millions de Dinars

Ratios réglementaires	2020	2021	2022
Fonds propres nets	81.57	90.66	90.46
Total Fonds propres nets de base	52.47	58.39	61.46
Ratio de solvabilité (Tier II)	14.79%	17.06%	16.69%
Risques Encourus (Tier I)	9.51%	10.99%	11.34%

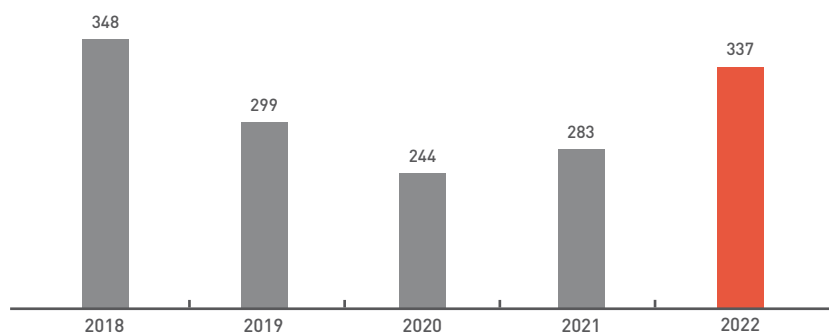
En Millions de Dinars

Ratios de qualité des risques	2020	2021	2022
Créances Douteuses et Litigieuses	59,7	60,3	50,2
Provisions + Agios Réservés	38,2	39,7	32,1
Taux des actifs classés	11.69%	12.20%	10.19%
Taux de Couverture des CDL par les provisions	63,99%	65,75%	64,04%

EVOLUTION DES APPROBATIONS ET DES MISES EN FORCE

Approbations

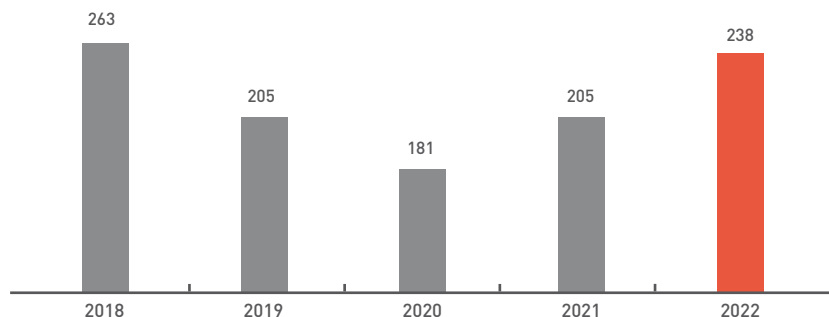
L'année 2022 a été clôturée par un total de 337.3 MD d'approbations contre 283.2 MD en 2021.
Les approbations d'Attijari Leasing ont enregistré en 2022 une hausse de 19% par rapport à 2021.



Approbations comparées 2018 - 2022 en MD

Mise en Force

Les Mises en force (Production) ont atteint 237.8 millions de dinars à fin 2022 contre 204.6 millions de dinars en 2021, soit une hausse de 16%.

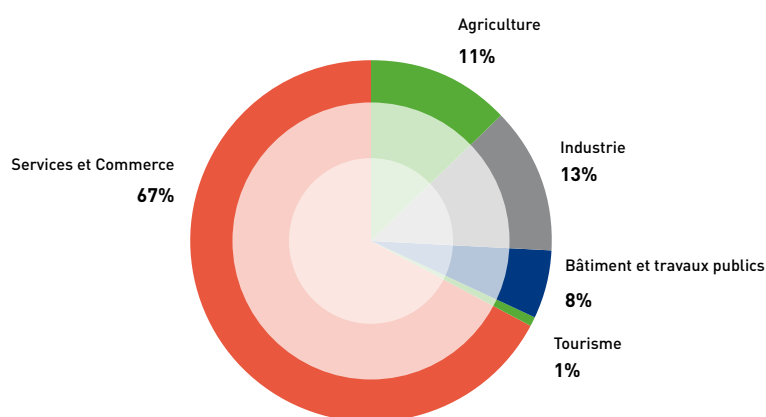


Mise en force comparées 2018 - 2022 en MD

REPARTITION SECTORIELLE DES APPROBATIONS ET DES MISES EN FORCE

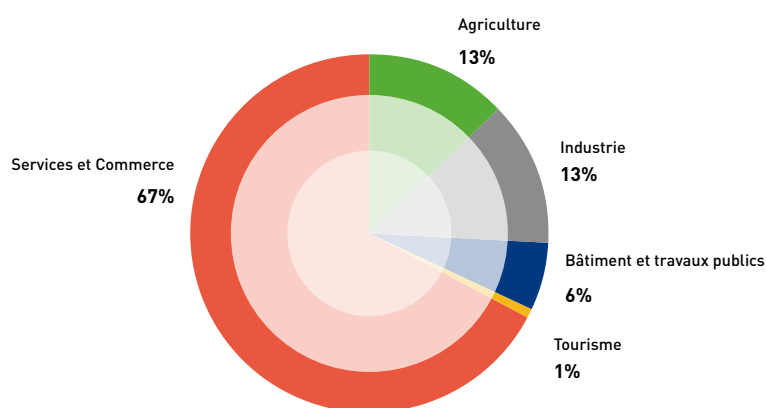
Aussi bien pour les approbations que pour les mises en forces, le secteur porteur de l'activité d'Attijari Leasing demeure le secteur Services et Commerce.

Répartition des Approbations par secteur



Les deux secteurs (Services & commerce ; Industries) constituent les plus grandes fractions des financements approuvés en 2022, environ 80% des totales approbations.

Répartition des Mises en forces par secteur

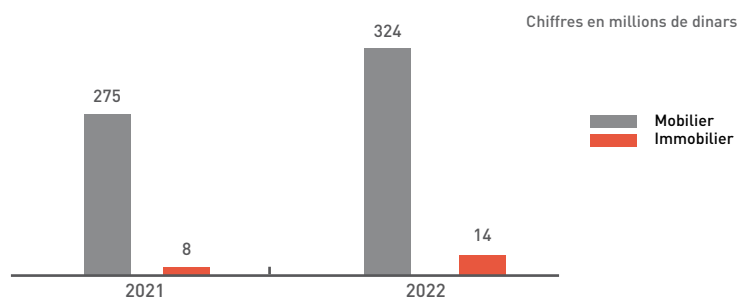


Pour 2022 les deux secteurs (Service & Commerce ; Agricultures) constituent 80% des mises en forces, ces deux secteurs accaparent les plus grandes part des financements mis en force.

Répartition des approbations et des mises en force par type d'équipement

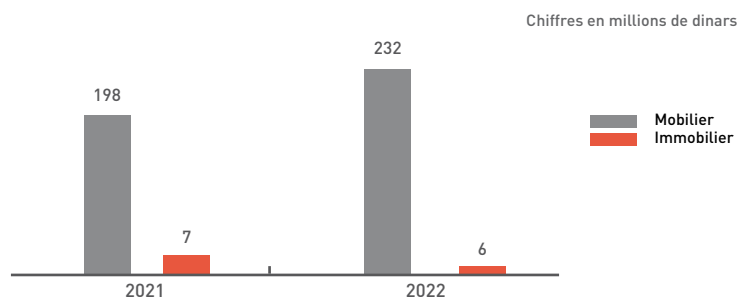
Le matériel standard (matériel roulant principalement) demeure le produit le plus financé par Attijari Leasing.

Répartition des Approbations comparées 2021 / 2022 par type de matériel



Le matériel mobilier représente 96% des approbations en 2022, contre 97,2% l'année 2021.

Mises en forces Comparées 2021 / 2022 par type d'équipement

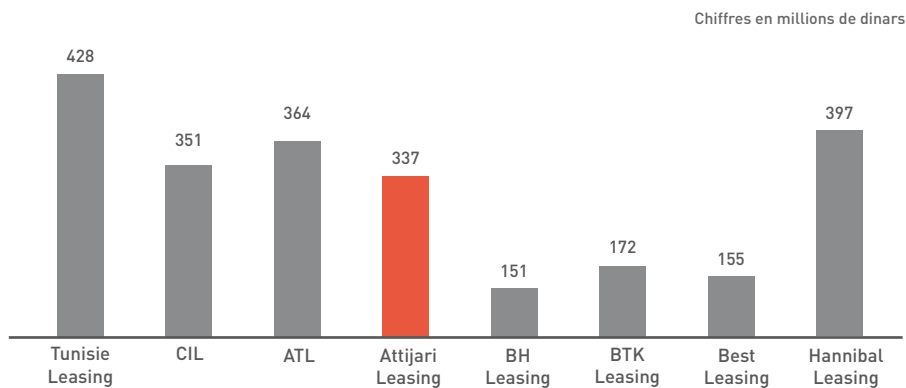


La part du matériel mobilier (Matériel roulant et Matériel spécifique) représente environ 98% des financements en 2022 contre environ 97% en 2021. En ce qui concerne la partie immobilière, une baisse de 19% a été observée en 2022 par rapport à fin 2021.

PART DE MARCHÉ DES SOCIÉTÉS DE LEASING AU 31/12/2022

La part de marché d'Attijari Leasing en 2022 s'est élevée à 14% en termes d'approbations vs 13,5% l'année 2021 (graphiques ci-après) :

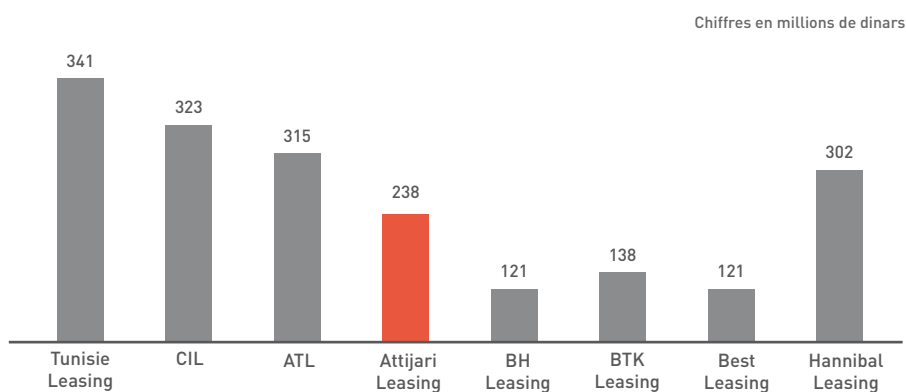
Approbations



Approbations des sociétés de Leasing 2022

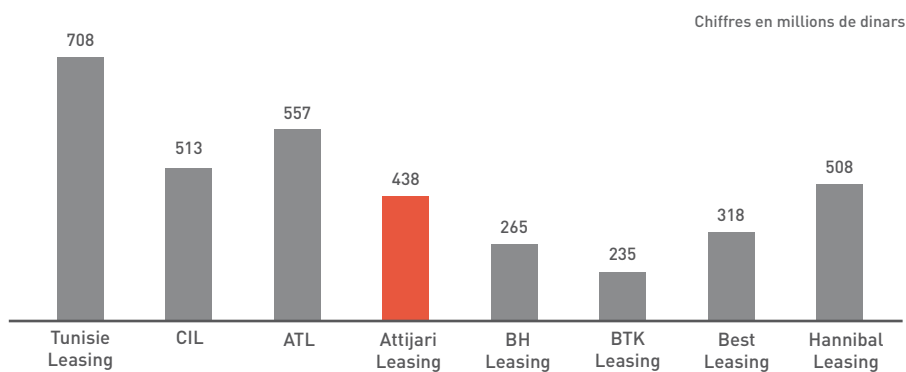
Mises en Forces

La part de marché d'Attijari Leasing en 2022 s'est élevée à 13% en termes de mises en forces vs 12% l'année 2021 (graphiques ci-après) :



Mise en force des sociétés de leasing 2022

Encours Financiers cumulés au 31/12 /2022



Encours financiers cumulés 31/12/2022

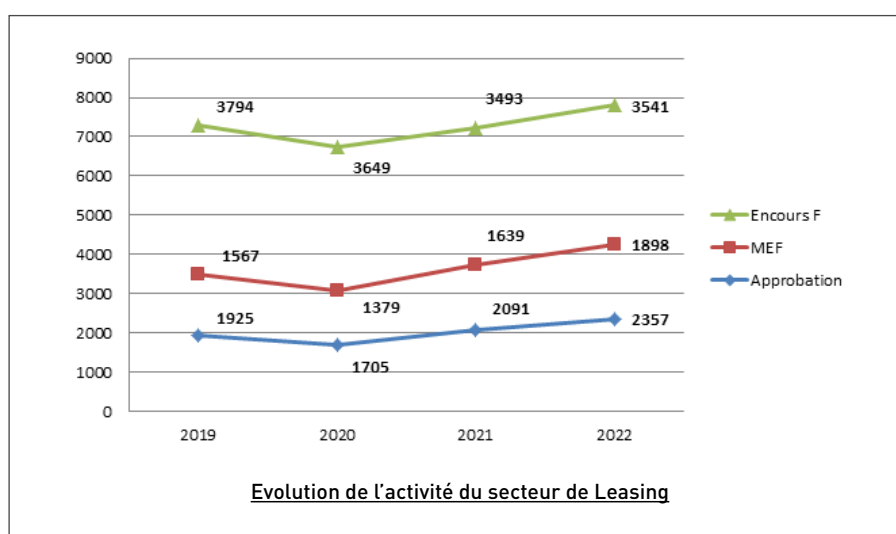
Attijari Leasing à stabiliser l'encours financiers d'environ 438 MDT, contre une hausse du secteur de 1,4% entre 2021 et 2022, avec une part de marché de 12,4%.

EVOLUTION DE L'ACTIVITE DU SECTEUR DE LEASING DURANT LA PERIODE 2019 / 2022

L'évolution du secteur durant les quatre dernières années 2019 / 2022 a connu des fluctuations. En comparant les données de l'activité par rapport à 2019, il en ressort ce qui suit :

Une hausse moyenne, des approbations de 8 %, des mises en forces de 7,6 % et une baisse de 2,2% en matière d'encours.

Il y a lieu de noter qu'outre les effets COVID, encore il y a des problèmes en cascade, principalement la guerre russo-ukrainienne, logistique mondiale en crise et la pénurie de semi-conducteurs et qui ont touché l'économie nationale durant les années 2020 & 2022 et certains secteurs en particulier (le secteur automobile).



QUALITE DES RISQUES

En dépit d'un environnement opérationnel difficile, le taux d'actifs classés de la société est passé de 12.22% fin 2021 à 10.19% à fin 2022, soit une baisse de 17%. Ceci dénote le souci permanent du management de la société d'assurer une meilleure qualité de ses actifs en agissant tant en amont, par une meilleure sélection des nouveaux risques, qu'en aval par une action vigoureuse de recouvrement aussi bien au niveau du recouvrement amiable qu'au niveau du recouvrement judiciaire.

En termes de volume, une baisse des actifs classés d'un montant net de 10.2MD, passant de 60,3 MD fin 2021 à 50.1 MD à fin 2022. Cette baisse tient compte d'un volume de radiations de créances effectuées d'un montant de 11,6 MD fin 2022 vs 3.7MD fin 2021.

La société s'est engagée de réduire le niveau de ses actifs classés en dessous de 7% dans un délai de cinq ans au maximum conformément aux dispositions de circulaire BCT 2022-01.

ACTIVITE DU FACTORING

L'activité du factoring a dégagé en 2022 des revenus de 2.155 MD contre 1.742 MD dinars en 2021 (commissions d'affacturage et commissions de financement), soit une hausse de 24%.

FAITS MARQUANTS AU COURS DU QUATRIEME TRIMESTRE 2022

SOURCE (INDICATEURS D'ACTIVITE AU 4^{ÈME} TRIMESTRE 2022)

[Mt en Milliers de dinars]

		QUATRIEME TRIMESTRE			Cumul au 31 DECEMBRE		
		2022	2021	Var en %	2022	2021*	Var en %
Approbations							
Répartition des approbations / secteurs & par types	Total	92 445	72 812	27%	337 339	283 176	19%
2-1 Agriculture	Mobilier	9 853	9 823	0,3%	35 928	36 654	-2%
	Immobilier	0	0		0	0	
2-2 Industrie	Mobilier	12 765	8 830	45%	42 079	36 052	17%
	Immobilier	0	174		3 556	174	1943%
2-3 Bâtiment, Travaux publics	Mobilier	5 778	5 356	8%	25 860	18 043	43%
	Immobilier	130	290	-55%	130	290	-55%
2-4 Tourisme	Mobilier	691	1 244	-44%	3 946	5 304	-26%
	Immobilier	0	0		0	176	
2-5 Services et commerce	Mobilier	61 568	44 734	38%	216 017	178 884	21%
	Immobilier	1 660	2 361	-30%	9 824	7 599	29%
Mises en force							
Répartition des mises en force / secteurs & par types	Total	64 810	53 074	22%	237 845	204 625	16%
4-1 Agriculture	Mobilier	5 911	7 920	-25,4%	29 544	26 479	12%
	Immobilier	0	0		0	0	
4-2 Industrie	Mobilier	9 565	6 370	50,2%	28 987	24 989	16%
	Immobilier	0	0		1 926	200	863%
4-3 Bâtiment, Travaux publics	Mobilier	3 977	4 782	-16,8%	14 637	13 331	10%
	Immobilier	130	0		130	0	
4-4 Tourisme	Mobilier	1 339	1 158	15,6%	3 361	3 974	-15%
	Immobilier	0	0		0	176	
4-5 Services et commerce	Mobilier	43 008	32 170	33,7%	155 807	129 025	21%
	Immobilier	880	674	30,5%	3 453	6 451	-46%
Total des engagements en cours					492 073	494 604	-0,5%
Total des engagements classés					50 021	60 343	-17,1%
Trésorerie Nette					20 484	12 294	66,6%
Structure des Ressources					361 754	366 441	-1,3%
Emprunts obligataires					21%	21%	0%
Emprunts bancaires					71%	67%	6%
Emprunts étrangers					7%	11%	-36,4%
Certificat de dépôt					1%	1%	0%
Capitaux propres **					58 965	55 447	6,3%
Revenus bruts de Leasing (1)		69 386	69 393	0,0%	272 111	272 415	0%
Revenus nets de leasing		15 847	15 750	0,6%	61 896	60 773	1,8%
Produits nets de leasing		7 312	7 607	-3,9%	29 240	27 620	5,9%
Total charges d'exploitat° hors provisions		3 613	3 721	-3%	14 191	13 412	5,8%

* Données financières définitives et auditées

** Total des capitaux propres sans tenir compte du résultat de la période

(1) Après le changement comptable intervenu en 2008, cette rubrique n'apparaît plus sur les états financiers

et a été reconstituée pour les besoins de cette communication

Approbations : Contrats de leasing approuvés

Mises en force: Contrats dont la facturation est entrée en vigueur

Engagements classés : comprennent l'ensemble des engagements classés

Revenus bruts de leasing & Factoring : loyers de leasing (+) Autres produits d'exploitation (+) Commissions de factoring (+) Intérêts de financement

Revenus nets de leasing & factoring : Revenus bruts de leasing & factoring (-) Amortissements financiers

Commissions factoring : commissions / factures achetées

Commissions de financement : produits/financements des factures achetées

Produits nets de leasing & factoring : Revenus nets de leasing et du factoring (-) charges financières

Charges d'exploitation hors provisions : charges de personnel (+) dotations aux amortissements (+) autres charges d'exploitation

Les faits marquants

L'activité de la société ,s 'est caractérisée essentiellement par :

* Une hausse des approbations cumulées de 19 % par rapport à la même période 2021

* Une hausse des mises en force cumulées de 16 % par rapport à la même période 2021

* L'augmentation des Produits Nets de Leasing de 5,9 % par rapport à la même période 2021

* Les Capitaux propres ont enregistré une augmentation de 6,3 % compte non tenu du résultat de la période

* Une baisse des actifs classés de 60,3 MD à 50 MD soit -17% dont des radiations de créances d'un montant de 11,6 MD

PERSPECTIVES D'AVENIR

La politique de croissance de Attijari Leasing pour les années à venir sera basée sur le développement de la société à un rythme soutenu avec une meilleure maîtrise du risque qui tient compte notamment de la conjoncture économique du pays en matière de nouveaux investissements ou de disponibilité des ressources de financement.

Les orientations stratégiques en vigueur d'Attijari Leasing 2023-2026 s'articulent autour des 5 actions suivantes :

- » Ajuster notre organisation commerciale pour mettre en avant les avantages concurrentiels d'Attijari Leasing : qualité de service, proximité des clients, agilité, expertise et d'un développement continue de la synergie avec le réseau commercial du groupe Attijari bank.
- » L'intégration systématique de la dimension Digitale à tous les niveaux, soit aussi bien sur le plan du développement commercial que les autres plans d'actions touchant les autres différents départements de la société avec une orientation client.
- » La mise en place d'une politique d'appétence aux risques conformément à la réglementation en vigueur et aux standards du groupe Attijari bank.
- » L'intégration systématique d'une démarche de rationalisation et optimisation des moyens dans une optique d'une meilleure efficacité opérationnelle, meilleure productivité et une maîtrise des charges.
- » Entamer la mise en place d'une démarche de responsabilité sociétale et environnementale et éthique par la mise en place dans une 1 ère phase d'une niche financements durables et d'achat responsable.

Tout en réalisant ses objectifs tels que avancés dans les états prévisionnels ci-après présentés :

COMPTE DE RÉSULTAT

(EN KDT)

Exercice clôturant le 31 décembre	2023	2024	2025	2026
Intérêts bruts de Leasing	62 984	68 563	75 299	82 675
Croissance en %	7,0%	8,9%	9,8%	9,8%
Taux de marge bruts Leasing	21,4%	21,7%	22,2%	20,8%
Autres produits d'exploitation	2 746	2 884	3 028	3 179
Croissance en %	5,0%	5,0%	5,0%	5,0%
Charges financières nettes	36 812	40 751	44 742	49 153
Croissance en %	6,6%	10,7%	9,8%	9,9%
En % du CA	58,4%	59,4%	59,4%	59,5%
Produits des placements	906	952	999	1 049
Commissions encourus	680	714	749	787
Revenus nets de Leasing	29 145	30 934	33 835	36 964
Croissance en %	7,3%	6,1%	9,4%	9,2%
Taux de marge nette Leasing	46,3%	45,1%	44,9%	44,7%
Revenus nets de Factoring	2 108	2 319	2 551	2 806
Croissance en %	10,0%	10,0%	10,0%	10,0%
Total Revenus	31 253	33 253	36 386	39 770
Croissance en %	7,5%	6,4%	9,4%	9,3%
Charges de personnel	10 853	11 776	12 777	13 863
Dot. Amt. & Prov. Immo. Incorpo. & Corpo.	829	806	795	761
Autres charges d'exploitation	3 463	3 795	4 169	4 580
Charges générales d'exploitation	15 146	16 377	17 741	19 204
Croissance en %	8,0%	8,1%	8,3%	8,2%
REX avant provisions	16 107	16 877	18 645	20 566
Taux de marge Leasing	55,3%	54,6%	55,1%	55,6%
Dotations aux provisions sur Créances Leasing nettes	4 452	4 806	5 261	5 804
Dont Dotations aux provisions collectives	0	0	0	0
Dotations aux provisions pour R&C	150	150	150	150
Dotations aux provisions collectives	500	500	500	500
Résultat d'exploitation	11 005	11 421	12 734	14 112
En % du CA	35,2%	34,3%	35,0%	35,5%
Produits non courants	0	0	0	0
Charges non courantes	0	0	0	0
Résultat avant impôts	11 005	11 421	12 734	14 112
0	0	0	0	0
Impôts sur les résultats	3 327	3 472	3 932	4 414
Taux d'impôts apparent	30,2%	30,4%	30,9%	31,3%
Contribution conjoncturelle	0	0	0	0
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	7 678	7 949	8 802	9 698
En % du CA	24,6%	23,9%	24,2%	24,4%
Croissance en %	7,8%	3,5%	10,7%	10,2%

ÉVOLUTION DE L'ACTION

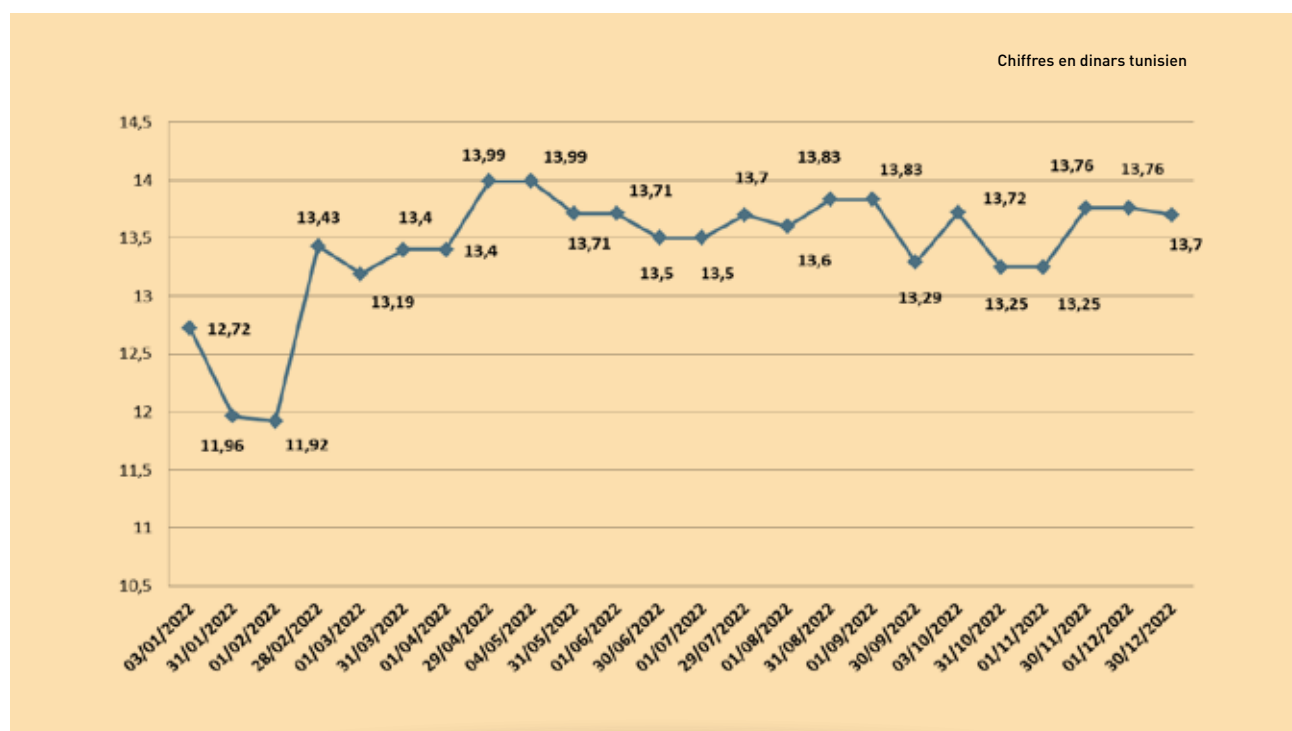


EVOLUTION DE L'ACTION D'ATTIJARI LEASING EN 2022

Durant l'année 2022, le cours de clôture le plus élevé du titre Attijari Leasing a été affiché le 27/04/2022 à 14.0 DT alors que le cours de clôture le plus bas a été affiché le 13/01/2022 à 11.11 DT.

Un contrat de liquidité a été effectué et mis en œuvre en juillet 2021 par le principal actionnaire la Banque Attijari de Tunisie.

EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION 2022



AFFECTATION DES RÉSULTATS



AFFECTATION DES RÉSULTATS

Conformément à l'article 44 des statuts de la société, le résultat comptable net est dégagé conformément à la législation comptable en vigueur.

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction :

- 1/ De 5% du bénéfice déterminé par la loi au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.
- 2/ D'une réserve prescrite par des textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés.
- 3/ Les réserves statutaires.

Sur ce bénéfice distribuable pourra être prélevé :

- 1/ La somme nécessaire pour servir aux actions un premier dividende de 6% sur le capital libéré et non amorti, sans que les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéfices des années subséquentes, si les bénéfices d'une année n'en permettent pas le paiement.
- 2/ Sur l'excédent disponible, l'Assemblée Générale Ordinaire aura le droit, sur proposition du Conseil d'Administration, de prélever toutes sommes qu'elle juge convenables, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserve généraux ou spéciaux, dont elle règle l'affectation ou l'emploi, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant.
- 3/ Le surplus pourra être servi aux actionnaires à titre de superdividende.

La mise en paiement doit avoir lieu dans un délai maximal de 3 mois à partir de sa décision de l'assemblée générale. Ceux non réclamés dans le délai de cinq ans de la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire, qui ayant approuvé sa distribution, seront prescrits.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES



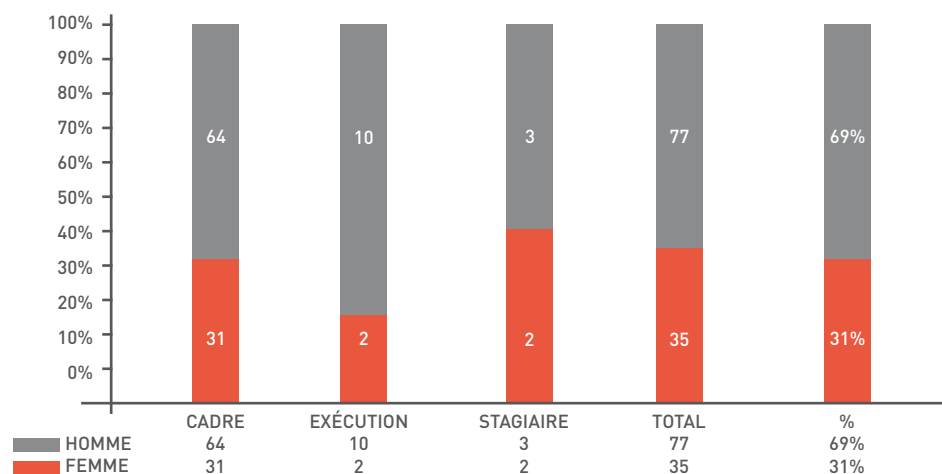
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Evolution des effectifs

L'effectif du personnel s'est établi au 31/12/2022 à 112 personnes contre 109 personnes en 2021.

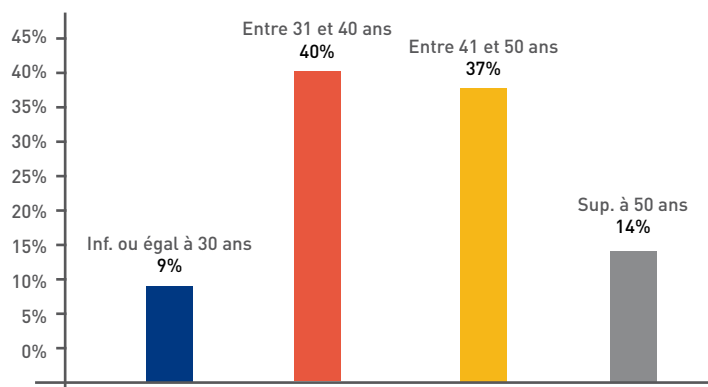
La répartition des effectifs à fin 2022 entre cadre et non cadres, femmes et hommes est présentée dans le graphique ci-après :

RÉPARTITION DU PERSONNEL PAR CATEGORIE ET PAR SEXE



Ainsi, la société est constituée de 85% de cadres à fin 2022 sachant que 31% de son personnel est constitué de femmes.

RÉPARTITION DU PERSONNEL PAR TRANCHE D'ÂGE



Tranche d'âge	Nombre	%
Inf. ou égal à 30 ans	10	9%
Entre 31 et 40 ans	45	40%
Entre 41 et 50 ans	41	37%
Sup. à 50 ans	16	14%
TOTAL	112	100%

La société est constituée de 9% de personnes dont l'âge est inférieur à 30 ans et 40% entre 31 et 40 ans, soit au total 49% ayant un âge inférieur à 40 ans.

FORMATION

Toujours décidée par sa réussite et sa prospérité, cela dépend du développement professionnel de ses collaborateurs, Attijari Leasing s'est dévoué à identifier et à développer les compétences de l'ensemble de ses équipes, à travers la mise en place d'un plan de formation déclinant les orientations et les objectifs de l'établissement.

La formation active du personnel constitue un axe névralgique pour répondre au mieux aux besoins de ses clients qui sont devenus de plus en plus exigeants et en phase avec les nouvelles technologies du digital et de la correspondance à distance en général.

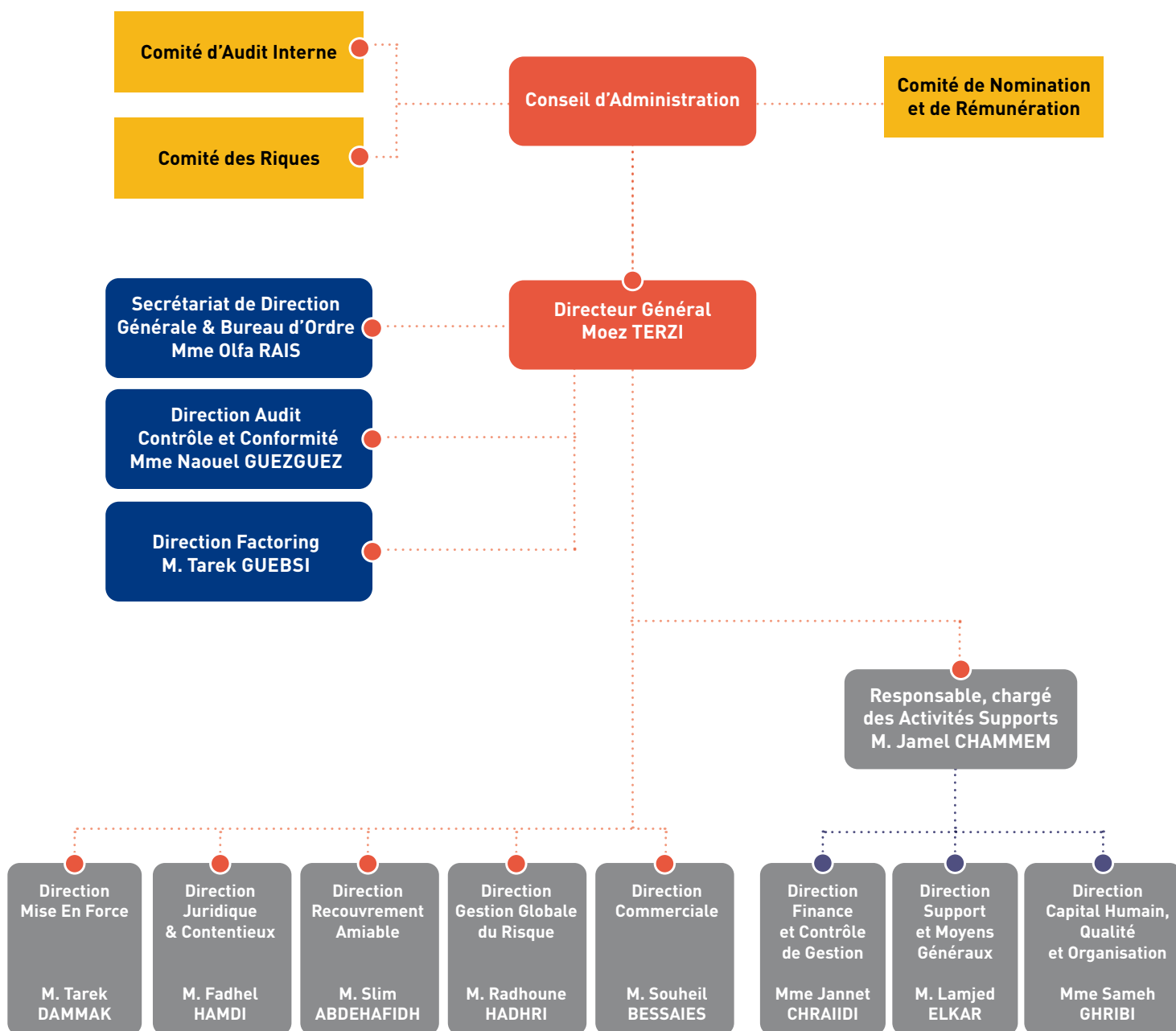
Plusieurs thèmes ont été identifiés, proposés et réalisés dans ce cadre.

La société continue à faire participer son personnel aux actions de formation à chaque fois que le besoin se fait sentir ou les thèmes proposés par les cabinets de formation répondent aux attentes de la société en matière de leasing surtout pour les aspects gestion des risques, fiscalité, audit, analyse financière, communication, coaching etc..

Les années 2020 et 2021 dénotent d'un nombre d'actions de formation faible à cause de l'effet de la pandémie. En 2022, ce nombre est passé du simple au double tout en s'orientant vers les formations managériales se basant sur les Soft Skills.

Pendant l'année 2022, 48 collaborateurs ont bénéficié d'actions de formations.

ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ (ORGANIGRAMME)



CONTRÔLE INTERNE & GESTION GLOBALE DES RISQUES



SYSTEME DE CONTRÔLE INTERNE

Description Générale

Le Contrôle Interne

- » Attijari Leasing a poursuivi en L'année 2022 le renforcement du dispositif de contrôle interne déjà mis en place depuis des années et permettant une couverture de l'ensemble des structures de l'établissement et un accompagnement de son développement, tout en maîtrisant les risques.
- » Une modification a été effectuée au niveau du référentiel de contrôle, la première suite à la diffusion des nouvelles notes de service et des mises à jours au niveau des procédures, la seconde est dans le cadre de l'intégration et digitalisation des contrôles permanents d'Attijari Leasing sur l'outil **E-@TLAS**. Le projet de digitalisation et de transformation des référentiels de contrôle d'Attijari Leasing a été lancé le 20 septembre 2022 en collaboration avec l'équipe de Conformité & Contrôle interne d'Attijari Banque, l'outil E-@ATLAS permet l'industrialisation des dispositifs de Contrôle Interne via la mise en place d'un outil Groupe.
- » Apport et valeur ajoutée de la solution :
 - **Efficacité opérationnelle** : numérisation, agilité de déploiement, charge de reporting, meilleure allocation des contrôles ... ;
 - **Vision centralisée** des dysfonctionnements ;
 - **Ancrage** du contrôle de 1^{er} niveau et diffusion de la culture de contrôle ;
 - **Reporting** réguliers, ciblés, automatisés et disponibles à différents niveaux hiérarchiques ;
 - Capacité à **benchmark intra-groupe** sur la base d'**Indicateurs** de pilotage **standardisés** ,
 - **Levier de développement** et d'image du Groupe : Accréditations, Appels d'offres, notation...

La conformité réglementaire

Le dispositif de conformité a été renforcé sur plusieurs axes :

» La lutte anti-blanchiment d'argent et financement du terrorisme qui s'est enrichi par :

- Amélioration de l'efficacité opérationnelle au quotidien du dispositif à travers l'évaluation périodique par le biais des alertes et des indicateurs ;
- Elaboration de la cartographie des risques LAB-FT avec un plan d'action approprié ;
- La mise en application d'un plan d'action lors de l'évaluation des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme ;
- Mise en place un système informatique « Reis » de lutte anti-blanchiment au niveau des activités Leasing et Factoring. Ce dernier traitera les deux volets suivants :
 - Le filtrage automatique des clients, et le calcul du cotation Risque LAB/FT ;
 - Le reporting, le profiling et la déclaration de toutes opérations suspectes.

L'approche par les risques présentée sous forme d'analyse des facteurs de risques et des événements pouvant amener à la survenance du risque, a mis en relief de nombreuses pistes d'amélioration dans le domaine de la traçabilité de la connaissance client, la gestion des apports en espèce, les moyens informatiques, les formations LAB-FT à l'ensemble des collaborateurs entrant dans ce périmètre.

Le Contrôle Périodique

L'Audit Général, en charge du Contrôle Périodique, constitue la 3ème ligne de défense, et s'assure à travers ses interventions périodiques, notamment du fonctionnement des autres lignes de défense, et apporte des recommandations pour leur amélioration dans le cadre de ses travaux.

Le rôle de l'Audit Général consiste principalement à :

- S'assurer du bon fonctionnement des dispositifs de gouvernance, de contrôle permanent et de gestion globale des risques, et fournir son évaluation du caractère adéquat et de l'efficacité des processus mis en place pour contrôler ses activités et gérer ses risques en faisant des propositions pour améliorer leur efficacité.
- Réaliser des contrôles périodiques sur la conformité des opérations et s'assurer que les risques encourus par chaque entité auditée sont identifiés et gérés d'une manière appropriée, et faire état des problèmes significatifs liés aux processus de contrôle et d'organisation des activités d'Attijari Leasing et de ses Agences.
- Cette entité exerce la responsabilité du Contrôle Périodique pour l'ensemble des entités. Ses responsabilités, ses pouvoirs et son positionnement sont définis dans la Charte d'Audit qui lui confère l'indépendance nécessaire à l'exercice de ses responsabilités. Les résultats des travaux de l'Audit Général sont communiqués à la Direction Générale et au Comité d'Audit Interne.

Les Principaux Risques auxquels la société est exposée

En tant qu'établissement financier, Attijari Leasing est confrontée aux risques suivants :

a- Le risque de taux

Selon les dispositions de l'article 35 de la circulaire de la Banque centrale 2006-19 en date du 28/11/2006, le risque global de taux est défini comme le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêts, mesuré sur l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan.

Pour Attijari Leasing, ces risques de taux global se manifestent principalement dans les cas suivants :

- L'augmentation du taux de refinancement sur le marché en défaveur de la société dont la structure des taux est fixe, c'est un risque couru ;
- Pour tous le secteur de leasing; ce risque sera atténué par le recours à des refinancements à taux fixe (emprunts obligataires et/ ou bancaires) ;
- La diminution de la marge est due à la concurrence et au nombre élevé des sociétés de leasing opérant sur le marché.

Pour faire face à ces risques, Attijari Leasing a cherché :

En premier lieu à diversifier ses ressources de financement auprès des banques de la place ou auprès du marché financier tant à taux fixes et variables que court et moyen terme.

La généralisation des financements à taux variables indexés sur le TMM pour les différents paliers.

Ceci est mis en place pour les contrats « small ticket » < 80 mDT, ainsi que les contrats immobiliers, en attendant qu'il se soit généralisé pour tous les autres types de financements et ce, afin de faire face à la hausse du TMM est la diminution de la marge de profit.

b- Le risque de liquidité

L'article 38 de la circulaire 2006-19 le définit comme étant le risque pour l'établissement de crédit de ne pas pouvoir s'acquitter, dans les conditions normales, de leurs engagements à leur échéance.

Pour faire face à ce risque et afin d'assurer convenablement le suivi des engagement de Attijari Leasing envers ses fournisseurs de matériels de leasing et pouvoir assurer en conséquence les engagements de financement envers sa clientèle, un comité de trésorerie hebdomadaire est tenu pour le suivi des engagements de la société, d'assurer à temps la gestion des ressources nécessaires au financement afin d'éviter tout risque de taux ou de liquidité et d'honorer dans les délais ses engagements.

Ces deux premiers risques de taux et de liquidité sont suivis au niveau du comité ALM de la société dont la composition et les attributions sont décrites ci-dessus.

c- Le risque de contrepartie (ou de crédit) et notation interne

Ce risque résulte de la défaillance des clients à la suite d'une évolution défavorable de la conjoncture économique.

Pour se prémunir contre ce risque, Attijari Leasing a renforcé ses structures depuis fin 2008 par la mise en place d'un département de gestion des risques.

Ce département est chargé de l'analyse des risques, de s'assurer de l'adéquation des demandes de financement par rapport aux besoins des clients, à leur capacité de remboursement et compte tenu de l'environnement économique dans lequel opère le client.

Attijari Leasing ne traite qu'avec les contreparties, personnes physiques ou morales, bénéficiant d'une bonne réputation, et exerçant des activités licites et jugées honorables. Les équipes commerciales sont responsables pour recueillir les informations pertinentes sur la clientèle, en excluant la clientèle qui serait répertoriée dans les bases négatives (interdits de comptes/ chéquiers, contentieux, terrorisme, lutte anti-blanchissement...).

Si une contrepartie n'honore pas sa signature auprès d'Attijari Leasing ou du système bancaire, elle ne peut plus prétendre à de nouvelles attributions de crédit auprès de Attijari Leasing sauf en cas de leur régularisation rapide.

Si un règlement amiable se traduit par un abandon de créances en principal ou en intérêt, après accord par l'instance habilitée formellement, la contrepartie (Groupe ou individuelle) ne peut plus prétendre à des concours auprès de Attijari Leasing, sauf décision contraire et formelle du Comité habilité.

Les directions commerciales doivent également s'assurer de la bonne origine et du caractère licite des ressources de la clientèle.

Les garanties et sûretés sont exigées en tant qu'atténuateur du risque de contrepartie. Elles sont prises en compte pour leur valeur économique et font l'objet d'actualisation périodique.

Le processus d'octroi des prêts est basé sur des limites de financements par opération et du niveau d'engagement au niveau d'Attijari Leasing (révisables périodiquement).

Déploiement de l'outil de notation interne de contrepartie « ANADEFI » à l'instar de la maison mère. Cette notation permettra à Attijari Leasing d'être en conformité avec les exigences réglementaires et servira pour l'application des normes IFRS 9 dans l'établissement des bilans consolidés du groupe Attijari bank .

d- Le risque opérationnel

L'article 45 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2006-19 du 28/11/2006 définit le risque opérationnel comme étant le risque de pertes résultant de défaillance attribuables à la conception, l'organisation et à la mise en œuvre des procédures, aux erreurs humaines ou techniques ainsi qu'aux événements extérieurs.

Le dispositif de maîtrise du risque opérationnel s'appuie sur 3 éléments majeurs :

- La cartographie des risques opérationnels avérés et potentiels.
- Le recensement des incidents avérés.
- Les indicateurs de suivi des risques opérationnels.

L'année 2022 a été marquée par la mise en place d'un logiciel REIS-RO permettant le traitement automatique et intégré des incidents déclarés par les différents services de la société et les correspondants risques opérationnels par métier.

Selon la cartographie des risques établie, un traitement prioritaire a été consacré en 2022 aux risques sévères (Risque fort, critique et inacceptable selon critères en interne) et moyens détectés et ce par la mise en place des DMR (dispositif de maîtrise des risques) correspondants permettant de maîtriser les risques opérationnels soulevés ;

Sur un autre plan, L'année 2022 a également été marquée par la bonne progression de la mise en place du Plan de continuité d'activité de Attijari Leasing, qui a été mené en coordination avec le groupe et dont 5 phases parmi les six prévus ont été déjà achevées, à savoir :

- **Phase 1** : Prise de connaissance et cadrage du projet
- **Phase 2** : Analyse des besoins
- **Phase 3** : Stratégie de continuité
- **Phase 4** : Formalisation des différents plans PCA : dont le plan de communication, le plan de secours informatique (PSI) et un plan de gestion des crises
- **Phase 6** : Formation

Enfin, la seule étape restée en cours de finalisation c'est celle de la phase 5 relative à l'élaboration du plan MCO (maintien en conditions opérationnelles), de tests de validation PCA, tests PSI, etc.

LES PARTIES LIÉES



INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

Identification des parties liées

Les parties liées à la société Attijari Leasing sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci, une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec Attijari Leasing. Ainsi Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

- **Attijari bank** (Société Mère) ;
- **Attijari Sicar** (Société du groupe Attijari bank, ayant des dirigeants communs et dans laquelle elle détient une participation) ;
- **Attijari Finances Tunisie** (Société du groupe Attijari bank, ayant des dirigeants communs).

Le détail des opérations est porté au niveau des notes aux états financiers de la société.

RAPPORT FINANCIER



RÉFÉRENTIEL ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Référentiel comptable

Les états financiers de la société « **Attijari Leasing** », arrêtés au 31 Décembre 2022, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société « **Attijari Leasing** », et les normes comptables tunisiennes, n'est à souligner.

Bases de mesure et principes comptables pertinents

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers, peuvent être résumés comme suit :

Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure, celui du coût historique.

Unité monétaire

Les états financiers de la société « **Attijari Leasing** » sont libellés en Dinar Tunisien.

Sommaire des principales méthodes comptables

Comptabilisation des créances issues d'opérations de Leasing

Les contrats de Leasing portent sur des biens mobiles (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail, varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location, sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de Leasing transfèrent au preneur, la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptable ment, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en Leasing, figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non-recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1^{er} janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location à l'exclusion du loyer conditionnel, du coût des services et des taxes à payer par le bailleur ou à rembourser au bailleur, ainsi que :

- (a) du côté du preneur, tous les montants garantis par lui ou par une personne qui lui est liée ; ou
- (b) du côté du bailleur, toute valeur résiduelle dont le paiement lui est garanti par :
 - (i) le preneur
 - (ii) une personne liée au preneur ; ou
 - (iii) un tiers indépendant ayant la capacité financière d'assumer les obligations de garantie.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non-garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique d'Attijari Leasing :

- a) La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) Les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La société Attijari Leasing vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Provisions sur créances issues d'opérations de Leasing

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de Leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de Leasing

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing, sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants**
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier**
- B2- Actifs incertains**
- B3- Actifs préoccupants**
- B4- Actifs compromis**

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration du « cash-flow » compromettant le remboursement des dettes dans les Délais ;
- l'existence de retards de paiements des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiements en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4-Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiements en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société, correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en Leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les garanties reçues de l'État Tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les dépôts de garanties ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI, l'AFT.

La valeur du matériel donnée en Leasing, est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- **Matériel standard** : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures ;
- **Matériel spécifique** : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge, autre que les bateaux pour lesquels une décote de 10% est appliquée par année d'âge ;
- **Immeubles** : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge.

Les valeurs ainsi déterminées peuvent subir des ajustements, s'il s'avère qu'elles dépassent les valeurs de réalisation estimées.

Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- N : Année d'arrêté des états financiers ;
- M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de Leasing

En application de la circulaire de la BCT n°2012-20 du 6 décembre 2012 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la société en tant qu'établissement financier a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24.

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique « Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées » en tant que composante du coût du risque encouru par « Attijari Leasing ».

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de Leasing, sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2023-02 du 24 Février 2023. Cette méthodologie a été adaptée par « Attijari Leasing ».

Revenus sur créances issues d'opérations de Leasing

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de Leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de Leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figurait en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de Leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de Leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement, sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés en produits trimestriellement et ce en remplacement de l'ancienne méthode de facturation à l'encaissement. (Voir note 3-3-8 Modification comptable).

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de Leasing ».

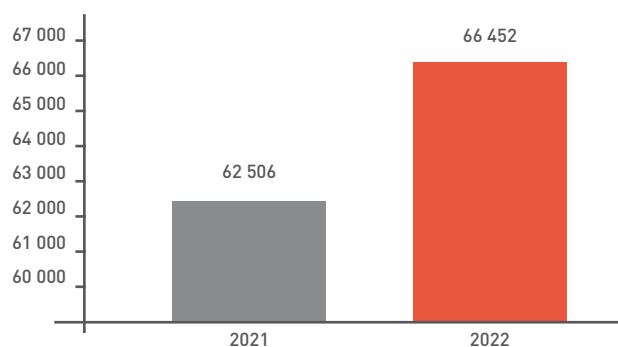
EVOLUTION DES RESULTATS ET DES CAPITAUX PROPRES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 présentent un total bilan de 498.412 MDT contre 497.009 MDT en 2021; une hausse de 0,3 %.

Le résultat net d'Attijari Leasing pour l'exercice 2022 (7.486 MD) a augmenté de 6 % par rapport à 2021 (7.058 MD), hausse expliquée principalement tant par une amélioration de la marge et l'augmentation du niveau des mises en forces 2022 vs 2021, que par la baisse des charges financières induite par une baisse du volume de l'endettement en 2022 vs 2021 en conséquence le coût de ressource.

Variation des capitaux propres

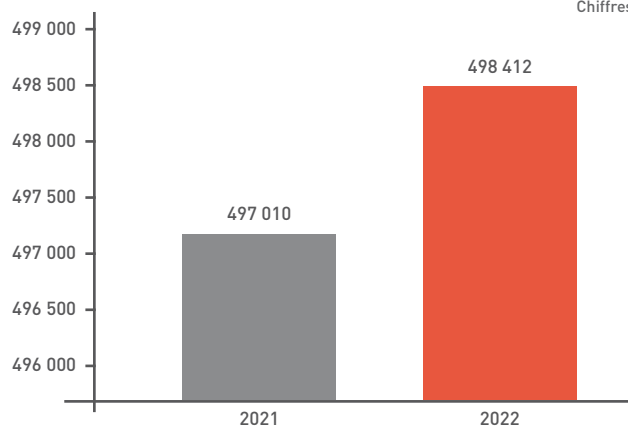
Chiffres en millions de dinars



Hausse des capitaux propres de 6%

Evolution du total bilan

Chiffres en millions de dinars



Hausse du total bilan de 0.3%

Le volume des capitaux propres de la société s'est établi à 66.451 MDT au 31 12 2022 contre 62.505 MDT à fin 2021, soit une hausse de 3.9 MDT, c'est une évolution d'environ 6% vs 2021.

Le total bilan de la société s'est établi à 498.412 MDT au 31 12 2022 contre 497.009 MDT à fin 2021, soit une hausse de 1.4 MDT, c'est une évolution d'environ 0,3% vs 2021.

TABLEAU D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

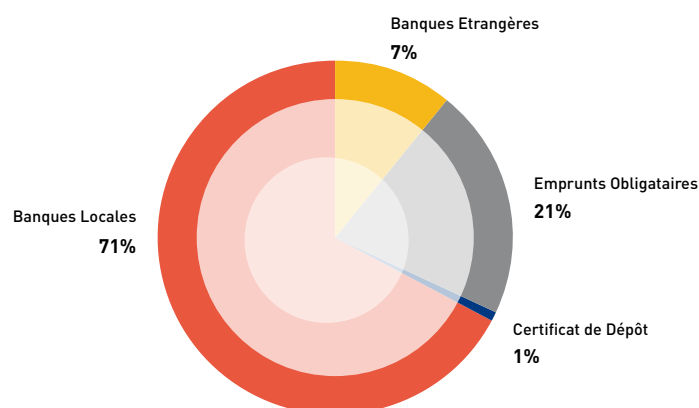
ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022
(Montants exprimés en Dinars)

Désignation	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Réserve spéciale de réinvestissement	Fond Social	Modification comptable	Résultats Reportés	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2021	27 500 000	2 750 000	2 000 000	18 000 000	102 238	1 890 629	3 203 837	7 058 863	62 505 567
Affectation par l'A.G.O		-		2 000 000	300 000	-1 890 629	6 649 492	-7 058 863	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2021							-3 300 000		-3 300 000
Prélèvement sur fonds social					-240 136				-240 136
Résultat au 31/12/2022						-		7 486 494	7 486 494
Capitaux propres au 31/12/2022	27 500 000	2 750 000	2 000 000	20 000 000	162 102	-	6 553 329	7 486 494	66 451 924

EVOLUTION DES RESSOURCES

L'encours des ressources de la société s'est établi à 361.754 MDT à fin décembre 2022 contre 366.441 MDT à fin 2021, enregistrant ainsi une diminution de 4.7 MDT équivalent à une baisse de 1,3% par rapport à 2021.

Sa répartition par catégorie se présente à fin 2022 comme suit :



CREANCES SUR LA CLIENTELE

L'encours des crédits nets à la clientèle s'élève à 435.762 MDT au terme de 2022, enregistrant une légère diminution de 0,3% par rapport à 2021 soit 437.062 MDT.

PORTFEUILLE TITRES

Le portefeuille de participation de la société s'est établi à 20.148 MDT à fin 2022 contre 19.456 MDT en 2021, suite au réinvestissement exonéré de 2 MD auprès de la société Attijari Sicar.

Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte à Attijari Sicar totalisent, au 31 décembre 2022, la somme de 19 265 928 DT et se présentent comme suit :

Année de libération Emplois sur fonds à capital risque	2011 FG 1	2012 FG 2	2013 FG 3	2014 FG 4	2015 FG 5	2016 FG 6	2017 FG 7	2018 FG 8	2019 FG 9	2020 FG 10	2021 FG 11	TOTAL
Participation	800 000	0	1 600 000	2 000 000	800 000	1 600 000	2 000 000	2 000 009	1 600 000	1 625 069	319 300	14 344 378
Placements SICAV	0	0	0	0	0	251 285	0	0	0	0	0	251 285
Placements Emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Disponibles	-82	0	73 182	120 628	49 117	219 801	600 483	564 130	449 932	900 527	1 692 547	4 670 265
Total des emplois	799 918	0	1 673 182	2 120 628	849 117	2 071 085	2 600 483	2 564 138	2 049 932	2 525 597	2 011 847	19 265 927
Dotations initiales	1 000 000	0	2 000 000	2 500 000	1 000 000	2 000 000	2 500 000	2 500 000	2 000 000	2 500 000	2 000 000	20 000 000
Excédents antérieurs	-200 000	0	108 224	170 269	28 338	79 888	128 442	90 709	37 084	7 926	0	450 879
Excédent de l'exercice	-81,805	0	-8 093	-17 584	-7 952	-7 903	-27 412	-25 616	19 120	25 862	14 836	-34 824
Retenues à la source (dividendes)	0		0	-1 500	-600	-900	0	0	0	0	0	-3 000
Retenues à la source (échelles d'intérêts)	0	0	0	-4	0	0	-547	-954	-6 272	-8 191	-2 989	-18 958
Restitution partie du Fond	0	0	-426 948	-530 553	-170 669	0	0	0	0	0	0	-1 128 170
Clôtures fonds gérés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des ressources	799 918	0	1 673 182	2 120 628	849 117	2 071 085	2 600 483	2 564 138	2 049 932	2 525 597	2 011 847	19 265 928

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations nettes propres à la société ont enregistré une baisse de 7 % pour s'établir à 4.444 MDT à fin 2022 contre 4.790 MDT à fin 2021.

Cette diminution s'explique par le niveau des dotations aux amortissements de la période qui a dépassé les acquisitions 2022 ainsi que de la dotations aux provisions des immobilisations hors exploitation constatées en 2022.

Le tableau suivant résume les mouvements des immobilisations et des amortissements réalisés en 2022 :

TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES

ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022
(Montants exprimés en Dinars)

Désignation	Valeurs brutes					Amortissements & provisions				Provisions	Valeur comptable nette
	Taux d'Amortissement	Début de Période	Acquisitions	Cessions/ Reclassement	Fin de Période	Début de Période	Dotations de La période	Reprise/ Cessions	Fin de Période		
Logiciels	33,33%	813 788	78 223	0	0	558 110	182 906	-	741 017	-	150 994
Logiciels en cours (*)		39 883	17 500	-19 883	-19 883		-	-	-	-	37 500
Total des immobilisations incorporelles		853 670	95 723	-19 883	-19 883	558 110	182 906	0	741 017	0	188 494
Terrain	-	1 595 992	0	-	-	0	-	0	0	0	1 595 992
Construction	5,00%	4 373 276	0	-	-	2 713 755	218 664	0	2 932	0	1 440 857
Matériel de transport	20,00%	436 484	0	-118 621	-118 621	373 828	23 794	-110 107	419 287	0	30 348
Installations générales	10,00%	1 212 443	232 251	0	0	778 431	96 551	0	515 874	0	569 712
Mobilier de bureau	20,00%	212 036	14 236	0	0	181 460	15 224	0	982 196	0	29 588
Matériel informatique	33,30%	399 173	42 352	0	0	354 807	37 912	0	684 392	0	48 806
Matériel de transport à statut juridique particulier (**)	20,00%	444 742	67 539	-35 980	-35 980	83 416	131 923	-35 980	719 179 359	0	296 942
Immobilisations hors exploitation (***)		555 509	0	-	-	0	0	0	0	400 000	155 509
Immobilisations corporelles en cours		50 855	36 440	-	-	0	0	0	0	0	87 295
Total des immobilisations corporelles		9 280 509	392 818	-154 601	-154 601	4 485 696	524 068	-146 087	4 863 677	400 000	4 255 049
TOTAUX		10 134 179	488 541	-174 483	-174 483	5 043 806	706 975	-146 087	5 604 694	400 000	4 443 543

RESULTAT D'EXPLOITATION

Les produits nets **PNL** ont enregistré une hausse de 6% pour s'établir à 29.3 MDT à fin 2022 contre 27.6 MDT en 2021.

Le résultat brut d'exploitation **RBE** avant provisions s'est élevé à 15.074 MDT au 31 décembre 2022 contre 14.207 MDT au 31 décembre 2021.

Le résultat net de l'exercice **RN** s'est établi à 7.486 MDT.

BILAN

ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2022

(UNITÉ : en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2022	31/12/2021
ACTIFS			
Caisses et avoirs auprès des banques	4	20 491 366	12 295 062
Créances sur la clientèle de Leasing	5	435 762 158	437 062 495
Acheteurs factorés	6	10 096 775	11 404 177
Portefeuille de placement	7	1 994 951	7 459 291
Portefeuille d'investissement	8	20 148 033	19 456 957
Valeurs immobilisées	9	4 443 543	4 790 373
Autres actifs	10	5 475 507	4 541 427
TOTAL DES ACTIFS		498 412 333	497 009 782
PASSIFS			
Concours bancaires	11	426	569
Dettes envers la clientèle	12	8 726 167	8 900 183
Comptes courants des adhérents	6	2 325 951	2 196 184
Emprunts et dettes rattachées	13	366 550 189	371 964 961
Fournisseurs et comptes rattachés	14	47 246 839	42 435 697
Autres passifs	15	7 110 836	9 006 621
TOTAL DES PASSIFS		431 960 408	434 504 215
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		27 500 000	27 500 000
Réserves		24 912 102	22 852 238
Résultats reportés		6 553 329	3 203 838
Modifications comptables		-	1 890 629
Résultat de l'exercice		7 486 494	7 058 863
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	16	66 451 925	62 505 568
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		498 412 333	497 009 782

ETAT DE RESULTAT

PÉRIODE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022
(UNITÉ : en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus de Leasing	17	57 246 185	56 539 893
Revenus de Factoring	18	2 155 445	1 742 412
TOTAL DES REVENUS		59 401 631	58 282 305
Autres produits d'exploitation	19	2 488 698	2 490 957
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		61 890 329	60 773 262
Charges financières nettes	20	(32 564 652)	(33 358 560)
Commissions encourues	30	(532 745)	(616 400)
Produits des placements	21	496 592	822 099
PRODUIT NET		29 289 523	27 620 400
Charges de personnel	22	(10 306 980)	(9 121 128)
Autres charges d'exploitation	23	(3 201 125)	(3 704 460)
Dotations aux amortissements	24	(706 975)	(586 955)
Total des charges d'exploitation		(14 215 080)	(13 412 544)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		15 074 443	14 207 857
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	25	(3 886 751)	(4 350 899)
Dotations nettes aux provisions pour risques divers	26	(703 813)	(226 246)
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 483 878	9 630 711
Autres gains ordinaires	27	471 866	341 676
Autres pertes ordinaires	28	(8 889)	(950)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		10 946 856	9 971 437
Impôt sur les bénéfices	29	(3 089 761)	(2 646 302)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		7 857 095	7 325 135
Eléments extraordinaires	29	(370 602)	(266 271)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		7 486 494	7 058 863
Effet des modifications comptables		0	1 890 629
Résultat après modifications comptables		7 486 494	8 949 492
RESULTAT PAR ACTION		2,722	2,567

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

(UNITÉ : en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2022	31/12/2021
ENGAGEMENTS DONNES		86 155 415	76 437 165
Engagements de financement en faveur de la clientèle	42-A-1	26 290 612	21 111 751
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	42-A-2	56 875 195	51 288 397
Engagements de factoring	42-A-1	2 989 608	4 037 017
ENGAGEMENTS REÇUS		140 597 117	127 563 441
Garanties reçues	42-B-1	49 184 783	40 218 671
Intérêts à échoir sur contrats actifs	42-B-2	91 412 335	87 344 770
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		28 500 000	35 000 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	42-C-1	28 500 000	35 000 000

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

PÉRIODE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2022

(UNITÉ : en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	30	336 023 454	327 184 914
Encaissements reçus des acheteurs factorés	31	61 327 351	48 401 355
Financements des adhérents	31	(57 699 064)	(45 586 740)
Décaissements pour financement de contrats de leasing	32	(264 650 665)	(241 444 149)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	33	(13 401 080)	(11 625 032)
Intérêts payés	34	(33 341 632)	(35 524 256)
Impôts et taxes payés	35	(17 017 802)	(13 276 001)
Restitution de TVA		0	
Autres flux de trésorerie	36	7 543 385	25 657 500
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		18 783 945	53 787 591
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	37	(468 658)	(1 301 671)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	38	0	
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	39	(2 000 000)	(2 500 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(2 359 676)	(3 662 568)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	40	(3 540 136)	(133 716)
Encaissements provenant des emprunts		235 067 539	207 958 762
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		(251 255 226)	(253 879 450)
Flux liés au financement à court terme		11 500 000	5 000 000
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		(8 227 823)	(41 054 404)
Variation de trésorerie		8 196 447	9 070 618
Liquidités et équivalents de liquidités en début de l'exercice		12 294 493	3 223 875
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice	41	20 490 940	12 294 493

ECC MAZARS

Immeuble Mazars, Rue Ghar El Melh
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : +216 71 96 33 80 - Fax : +216 71 96 43 80
E-mail : mazars.tunisie@mazars.com.tn

AMC Ernst & Young

Société inscrite au tableau de l'OECT
Avenue Fadhel Ben Achour
Centre Urbain Nord, 1003 Tunis - Tunisie
Tél : +216 31 342 111 Fax : +216 70 164 810
tunisoffice@tn.ey.com
ey.com/tn
RC : 0035482W -MF : 035482 W/A/M/000

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2022

Messieurs les Actionnaires d'Attijari Leasing,

I - RAPPORT SUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 29 avril 2021, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société Attijari Leasing, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2022, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et l'état des engagements hors bilan pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **66 452 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **7 486 KDT**.

A notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

La prise en compte des revenus de leasing

>> Risque identifié

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers n° 17, les revenus de leasing s'élèvent au 31 décembre 2022 à 57 246 KDT et représentent la composante la plus importante des produits d'exploitation de la société (92%).

En raison de leur composition, leurs montants, et les spécificités des règles de leur comptabilisation, telles que décrites dans la note 3.3.3 « Revenus sur créances issues d'opérations de Leasing », ainsi que le volume important des transactions réalisées nous avons considéré que la prise en compte des revenus de leasing constitue un point clé d'audit, bien que la majeure partie de ces revenus est générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la société.

>> Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment porté sur :

- Une revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la société en matière de reconnaissance des produits d'intérêts Leasing.
- Une revue critique de la sécurité de l'environnement des systèmes d'information à l'aide de nos experts informatiques.
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de réservation des produits en intérêts.

- La vérification du respect de la norme comptable NCT 41 et en particulier que les intérêts sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.
- Réaliser des procédures analytiques détaillées afin de corroborer les données chiffrées avec les tendances du secteur, les taux de sortie et les impacts réglementaires éventuels.
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

Évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

>> Risque identifié

Comme indiqué dans la note aux états financiers « Principes et méthodes comptables : 3.3.2, Provisions sur créances issues d'opérations de leasing », la société procède à la classification, l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie.

La société est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements bilanciels (leasing et factoring) que sur les engagements de financement donnés à la clientèle (hors bilan). Ce risque, inhérent à l'activité de leasing, constitue une zone d'attention majeure, en raison de l'importance du poste des créances sur la clientèle dans le bilan de la société (87%), ainsi que celle du coût du risque associé au niveau du résultat de l'exercice qui s'élève à 3 887 KDT.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers, sont présentés dans les notes aux états financiers, n° 3.3.2 « Provisions sur créances issues d'opérations de leasing », n° 5 « créances sur la clientèle de leasing » n°6 « Acheteurs Factorés » et n° 25 « dotations nettes aux provisions sur la clientèle et résultat des créances radiées ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un point clé d'audit.

>> Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre société, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle.
- La fiabilité des informations fournies par la société au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur.
- Les procédures et contrôles définies par la société en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation.
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives mis en place par la société.

En outre, nous avons vérifié, à travers un échantillon représentatif, que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la Direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 24 Février 2023.

Responsabilités de la Direction et des Responsables de la Gouvernance pour les États Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des États Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
- Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne .
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

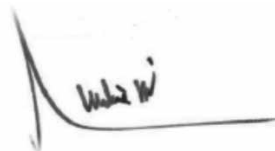
La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction. Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis le 30 Mars 2023
Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS
Borhène CHEBBI



AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI



ECC MAZARS

Immeuble Mazars, Rue Ghar El Melh
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : +216 71 96 33 80 - Fax : +216 71 96 43 80
E-mail : mazars.tunisie@mazars.com.tn

AMC Ernst & Young

Société inscrite au tableau de l'OECT
Avenue Fadhel Ben Achour
Centre Urbain Nord, 1003 Tunis - Tunisie
Tél : +216 31 342 111 Fax : +216 70 164 810
tunisoffice@tn.ey.com
ey.com/tn
RC : 0035482W -MF : 035482 W/A/M/000

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2022

Messieurs les actionnaires de la société Attijari Leasing,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales et les articles 29 et 30 de la loi n°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. 1 Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

- **Convention de gestion de fonds à capital risque avec Attijari Sicar**

Attijari Leasing a mis à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 11 ».

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

» Une commission de gestion égale à :

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment porté sur :

- Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,5 % HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire ...) ;
- Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles.

» Une commission de performance égale à :

- 10% HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.
- Courant 2022, le montant des commissions de gestion et de performance constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 9 KDT HTVA.

A.2 Valorisation de portefeuille titres de participation (Fonds gérés) avec Attijari Finance

Le 26 décembre 2022, Attijari Leasing a signé un contrat de mandatement exclusif pour la valorisation du portefeuille titres de participation (fonds gérés).

L'objet de ce contrat porte sur les missions suivantes :

- Attijari finance adresse à Attijari leasing une requête d'informations requise en vue de l'exécution de la mission ;
- Attijari finance procèdera à l'évaluation financière des sociétés à travers la méthode des discounted Cash Flows, des comparables boursiers ainsi qu'à travers la méthode des transactions comparables.

En rémunération des prestations rendues, Attijari leasing paye à Attijari finance des honoraires forfaitaires de 10 KDT (HTVA).

Courant 2022, la charge constatée à ce titre s'élève à 10 KDT HTVA.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

B.1 Conventions conclues avec Attijari bank

B-1-1 Convention cadre

Au cours de l'exercice 2008, Attijari Leasing a conclu une convention cadre avec « Attijari bank » portant sur des services d'assistance et de collaboration dans les domaines commercial, gestion de risque, recouvrement et conseil.

Ces services portent principalement sur :

- La commercialisation des produits d'Attijari Leasing à travers le réseau commercial de la banque ;
- Le traitement des dossiers de financement des clients d'Attijari Leasing ;
- Le suivi des règlements des loyers revenant à « Attijari Leasing » ;
- L'échange d'informations.

Au cours de l'exercice 2022, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 359 KDT HTVA.

B-1-2 Convention de mise à disposition

Attijari bank affecte au profit d'Attijari Leasing quatre employés dont 3 cadres et dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportés. Au titre de 2022 le coût correspondant refacturé par Attijari bank s'élève 712 KDT HTVA.

B-1-3 Convention de prestations de services avec Attijari bank

Le 28 aout 2018, Attijari Leasing a signé avec Attijari bank, une convention de prestations de services dans le domaine informatique pour la réalisation de ses projets de développement et d'infrastructures informatiques.

Attijari Leasing sera uniquement facturée au titre des services dont elle a effectivement bénéficié conformément à la grille de facturation prévue au niveau de l'annexe de la convention.

Le paiement est trimestriel. La facture envoyée par Attijari bank la 1^{ère} semaine des mois d'avril, juillet, octobre et janvier doit être payée au plus tard après une semaine de sa réception.

Au cours de l'exercice 2022, les charges relatives à cette convention s'élèvent à 98 KDT HTVA

B-1-4 Contrats de leasing

Attijari bank a conclu avec Attijari Leasing des contrats de location financière. L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2022, à 456 KDT.

B-2 Convention avec Attijari Intermédiation

Conformément au règlement du Conseil du marché financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières, Attijari Leasing en tant qu'émetteur a engagé Attijari intermédiation en tant qu'intermédiaire agréée mandatée pour la tenue de ses comptes en valeurs mobilières.

En contrepartie des services rendus, Attijari intermédiation perçoit des honoraires fixés forfaitairement à 4 KDT HTVA à régler au début de chaque année.

Les charges constatées au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à 4 KDT HTVA.

B-3 Conventions conclues avec Attijari Finances Tunisie

B-3-1 Contrat de location d'immeuble

Attijari Leasing a conclu, en date du 31 mars 2009, un contrat de location avec Attijari Finances Tunisie en vertu duquel, elle met à la disposition de celle-ci trois appartements à usage de bureaux d'une superficie globale de 284 m², situés dans l'ensemble immobilier El Baraka, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac - Tunis.

La location est consentie et acceptée pour la somme de 3 000 DT HTVA payable d'avance par trimestre comportant tous les frais afférents au syndic, l'eau et l'électricité.

Le montant du loyer annuel sera majoré de 10% l'an pour les deux premières années et de 5% l'an à partir de la fin de la troisième année. La majoration sera calculée à partir du dernier montant de loyer servi.

Un avenant audit contrat a été signé le 25 Novembre 2015, en vertu duquel Attijari Finances s'engage à occuper les locaux pendant une période ferme de cinq ans qui prendra fin le 31 mars 2021 moyennant une majoration du loyer de 7% l'an à compter du 1^{er} avril 2016. A partir du mois d'avril 2021, le loyer annuel sera soumis à la majoration contractuelle initiale, soit 5%.

Les produits constatés à ce titre en 2022, s'élèvent à 68 KDT HTVA.

B-3-2 Contrats de leasing

Attijari Finance a conclu avec Attijari Leasing des contrats de location financière, L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2022, à 69 KDT.

B-3-3 Contrat pour l'accompagnement dans le cadre d'émission d'emprunts obligataires 2022

Attijari Leasing a signé, le 30 décembre 2021, un contrat pour l'accompagnement dans le cadre d'émission d'emprunts obligataires.

L'objet de ce contrat porte sur les missions suivantes :

- La conception et l'élaboration de document de référence
- L'envoi au Conseil du marché Financier
- Le suivi avec les autorités de marché jusqu'à l'obtention du visa du Conseil de marché financier

En rémunération des prestations rendues, Attijari Leasing paiera Attijari finances les honoraires suivants :

- Un honoraire forfaitaire de 70 KDT HTVA exigible comme suit :
 - 60 KDT HTVA Préparation du document de Référence « Attijari Leasing 2022-1 »
 - 10 KDT HTVA exigible à l'obtention du visa du document de référence
- Honoraires de succès de 0.65% HT applicables sur les montants levés dans le cadre de chacune des émissions obligataires 2022 et exigible à la clôture de chacune des périodes de souscription.

Courant 2022, la charge constatée à ce titre s'élève à 265 KDT HTVA.

B-4 Conventions de gestion de fonds à capital risque avec Attijari Sicar

B-4-1 FCR Attijari Leasing 1

Attijari Leasing a mis, le 22 mars 2012, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 1 ».

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2022, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 8 KDT HTVA.

B-4-2 FCR Attijari Leasing 3

Attijari Leasing a mis, le 13 mars 2014, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 3 ».

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 0,75% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5% hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2022, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 15 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 2 KDT HTVA.

B-4-3 FCR Attijari Leasing 4

Attijari Leasing a mis, le 23 mars 2015 à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 4 ».

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5% hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2022, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 2 KDT HTVA.

B-4-4 FCR Attijari Leasing 5

Attijari Leasing a mis, le 17 mars 2016, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 1 000 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 5 ».

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 5 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2022, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 10 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 1 KDT HTVA.

B-4-5 FCR Attijari Leasing 6

Attijari Leasing a mis, le 21 mars 2017, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 6 ».

En contrepartie, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2022, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 20 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 2 KDT HTVA.

B-4-6 FCR Attijari Leasing 7

La société « Attijari Leasing » a mis, le 07 mars 2018, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 7 ».

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1 % hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10 % hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2022, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 0,2 KDT HTVA.

B-4-7 FCR Attijari Leasing 8

Attijari Leasing a mis à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 8 ».

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% hors taxes, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10% hors taxes sur les revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par le fonds.

Courant 2022, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 25 KDT HTVA. En outre, les prélèvements s'élèvent à 1 KDT HTVA.

B-4-8 FCR Attijari Leasing 9

Attijari Leasing a mis à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 000 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 9 ».

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

Commission de gestion égale à :

- Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,5 % HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire ...) ;
- Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles ;
- Commission de performance égale à : 10% HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

Courant 2022, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 10 KDT HTVA.

B-4-9 FCR Attijari Leasing 10

La société « Attijari Leasing » a mis, le 24 mars 2021, à la disposition d'Attijari Sicar qui accepte, un Fonds à Capital Risque d'un montant de 2 500 KDT, dénommé « FCR Attijari Leasing 10 ».

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Leasing, Attijari Sicar perçoit :

Commission de gestion égale à :

- Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,5 % HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire ...) ;
- Une rémunération sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0,75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles ;
- Commission de performance égale à : 10 % HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

Courant 2022, le montant de la rémunération constaté parmi les charges de l'exercice s'élève à 14 KDT HTVA.

B-4-10 Contrats de leasing

Attijari Sicar a conclu avec Attijari Leasing des contrats de location financière, L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2022, à 2 KDT.

B-5 Convention de partenariat avec Attijari Immobilière

Attijari Leasing a conclu, le 11 octobre 2011, une convention avec Attijari Immobilière, en vertu de laquelle, Attijari Leasing confie à cette dernière la gestion de biens immobiliers qu'elle désire vendre dans le but du recouvrement de ses créances.

En contrepartie de ses prestations, Attijari Immobilière perçoit une commission de 4% hors taxes du prix de vente du bien.

Courant 2022, aucune charge n'a été constatée à ce titre.

B-6 Emprunts et certificats de dépôt

Les emprunts et certificats de dépôt se détaillent comme suit :

Montants en KDT

Etablissements	Solde Début	Utilisation	Remboursement	Solde Fin
ATTIJARI BANK	127 179	150 000	138 587	138 592
ATTIJARI ASSURANCES	4 000	-	-	4 000
Total	131 179	150 000	138 587	142 592

Courant 2022, les intérêts relatifs constatés s'élèvent à 11 211 KDT.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C-1 Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- En vertu des termes de la décision de détachement d'Attijari bank du 31 mars 2015 et la décision du Conseil d'Administration du 31 mars 2015 M. Moez TERZI est nommé en tant que Directeur Général de la société Attijari Leasing. Son mandat a fait l'objet d'un renouvellement par décision du conseil d'administration tenu le 21 Juin 2016 pour une durée de trois exercices 2016-2018 et par le conseil d'administration tenu le 16 Mai 2019 pour une durée de trois exercices 2019-2021 et par le conseil d'administration tenu le 30 Mai 2022 pour une durée de trois exercices 2022-2024.
- Le coût refacturé trimestriellement par Attijari bank correspond aux salaires et charges sociales supportés. En outre le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

C-2 Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

Nature de la rémunération	Directeur Général ⁽¹⁾		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif ⁽²⁾ au 31/12/2022	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2022
Avantage à court terme	264 980	56 273	137 500	137 500

⁽¹⁾ y compris les charges sociales, fiscales incombant au salaire du Directeur Général qui s'élèvent à 56 637 DT, soit un salaire brut de 208 343 DT.

⁽²⁾ y compris la provision pour congés payés.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis le 30 Mars 2023
Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS
Borhène CHEBBI



AMC Ernst & Young
Nouredine HAJJI



PROJET DES RÉSOLUTIONS



PROJET DE RÉSOLUTIONS À SOUMETTRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE D'ATTIJARI LEASING À TENIR EN DATE DU 26/04/2023

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2022 et le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers relatifs à l'exercice 2022 de Attijari Leasing, approuve lesdits états financiers arrêtés au 31/12/2022 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2022.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne ainsi, quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2022.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des conventions et engagements visés par les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des différentes conventions proposées et validées par le Conseil d'Administration de la société, du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi qu'aux dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte de ce rapport et approuve les conventions dont il fait état pour les besoins de l'arrêté de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide :

D'affecter les résultats de l'exercice 2022 comme suit :

Montants en DT

Proposition Affectation du Résultat 2022	
Résultat Net 2022	7 486 493
Report à Nouveau	6553 330
Réserves spéciales réinvestissements	3 000 000
Bénéfice disponible	11 039 823
Distribution prévue (1,5 DT dinar / action ou de 15% de la VN)	4125 000
Dotations à un Fonds Social	300 000
Report à Nouveau	6 614 823

L'Assemblée générale Ordinaire décide de fixer la date de paiement des dividendes pour le **25 Mai 2023**.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant des jetons de présence relatifs à l'exercice 2022 à 80 mille dinars nets et donne pouvoirs au Conseil d'Administration de fixer les critères de sa répartition.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne au titre de l'exercice 2023 à 15 mille dinars nets.

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant de la rémunération des membres du Comité des Risques au titre de l'exercice 2023 à 15 mille dinars nets.

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant de la rémunération des membres du Comité de Nomination et de Rémunération au titre de l'exercice 2023 à 15 mille dinars nets.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'AGO autorise l'émission par Attijari Leasing d'un ou de plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 80 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal d'un an et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publication.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à



التجاري ليزنج
Attijari Leasing

Siège Social : Rue du Lac d'Annecy, 1053 Les Berges du Lac
Tél. : 00 216 70 136 464 - Fax : 00 216 70 022 289
Adresse électronique : attijari.leasing@planet.tn
Site Web : www.attijarileasing.com.tn